

EDITORIAL

En plus de sa participation habituelle aux fêtes du "Vieux Saint-Eustache", la Société a voulu cette année souligner l'évènement en publiant un numéro spécial de ses cahiers entièrement consacré à l'histoire de cette ville historique.

C'est d'abord la Grand-Rue dont on relate l'évolution et en même temps, car l'un ne va pas sans l'autre, les principaux événements qui ont marqué la vie du village. Le souvenir du grand patriote que fut David Marsil est ensuite évoqué en même temps que les multiples tribulations des cendres d'un homme de chez nous, mort pour la liberté. En rappelant à notre mémoire l'oeuvre du curé Ouimet, on nous démontre que si le clergé fut du côté de la noblesse en 1837, ce ne fut pas toujours le cas par la suite.

Enfin, c'est la vie et l'oeuvre de deux autres curés. D'abord Félix de Beray, premier curé de Saint-Eustache et homme de grand mérite, car il mit sur pied la paroisse, puis Jacques Paquin, curé de 1821 à 1847, grand bâtisseur, organisateur remarquable et qui était généralement estimé de ses paroissiens, malgré le rôle peu reluisant qu'il joua lors des troubles de 1837.

Nous espérons que la lecture de ces quelques pages rappelant les lieux et les figures d'autrefois vous plaira et vous permettra de mieux goûter la joie des fêtes cette année.

Jean-Paul Ladouceur

SOMMAIRE

La Grand-Rue au coeur du village Gilles Boileau	1
David Marsil, médecin et patriote de Saint-Eustache Clément Laurin	27
Règlement de comptes Claude-Henri Grignon	38
Félix de Beray: premier curé de Saint-Eustache Gilles Boileau	48
La vie et l'oeuvre du curé Paquin Claude-Henri Grignon	61

LA GRAND-RUE, AU COEUR DU VILLAGE

Gilles Boileau



Chaque village a sa grand-rue. C'est habituellement là que la vie et le mouvement ont débuté dans la paroisse. C'est la rue de la vie et c'est aussi la rue du chagrin. C'est la rue qui mène aux fonds baptismaux mais c'est aussi la rue que l'on descend tristement derrière la dépouille d'un parent ou d'un ami en route vers son dernier repos. C'est aussi le chemin des grandes réjouissances et des fêtes communautaires. Les parades et les processions s'y sont succédées, sans oublier les défilés patriotiques. La grand-rue a été le témoin silencieux de la déroute des Patriotes de 1837, trois ans après avoir servi de terrain de réjouissances aux partisans de Girouard et de Scott qui avaient vaincu aux élections Brown et Globensky.

Mais la grand-rue, c'est aussi le lieu de la vie de chaque jour. Auberges et magasins généraux l'ont animée longtemps. Des générations l'ont parcourue quotidiennement entre la maison, l'église et l'école. Balayée par les vents d'hiver et les pluies d'automne, elle sourit au soleil du printemps avant de retrouver son activité d'été. Entre l'église et les "quatre fourches" elle a duré près de dix

2

générations. Merveilleux exemple de fidélité, elle n'attend de nous qu'un peu de respect.

LA GRAND-RUE DE SAINT-EUSTACHE EN 1862

Par la loi du 18 décembre 1854, le régime seigneurial était aboli. Quelques années après cette abolition, le gouvernement fit dresser le cadastre détaillé et circonstancié de chacune des anciennes seigneuries. C'est ainsi que le cadastre de la seigneurie des Mille-Iles et de ses subdivisions fut établi le 24 janvier 1862. On procéda donc à cette occasion à l'inventaire des propriétés des différentes concessions et aussi du village. A cette époque, on comptait cinq rues dans les limites du village de Saint-Eustache. Sur ces cinq rues, on dénombrait un peu moins de 150 propriétés diverses, dont 55 uniquement de part et d'autre de la Grand-Rue.

Une rue de bourgeois et de marchands

La Grand-Rue, qui ne s'appelait pas à cette époque la rue Saint-Eustache ni la rue principale, était de loin la première artère de la municipalité. On y comptait près de 40% des habitations du village. Mais l'importance de cette rue ne tenait pas uniquement au nombre des emplacements. Elle tenait aussi, et surtout, à la qualité de ceux qui y avaient pignon. Il est regrettable que l'on n'ait pas conservé l'ancienne appellation de "Grand-Rue" comme ce fut le cas en Angleterre et même dans certains secteurs des Etats-Unis, dans les états du Nord-Est surtout où l'on rencontre de nombreuses "High Street".

Il y avait plus de lots ou de propriétés du côté Nord-Est de la Grand-Rue que sur le côté Sud-Est. Trente-deux contre vingt-trois respectivement. Parmi les emplacements de la Grand-Rue, on trouvait la belle-soeur du curé Paquin, des aubergistes dont Robert Addison, propriétaire de la célèbre "Black Bull Tavern", des parents des différents seigneurs, des marchands, des héritiers de quelques-uns des anciens députés du comté, des fonctionnaires ou des représentants de l'Etat, un juge de paix et beaucoup d'autres citoyens appartenant aux classes supérieures de la société locale.

Le relevé cadastral des établissements de la Grand-Rue nous apprend que la plupart des propriétés avaient, comme dimensions, un demi-arpent de front par un arpent de profondeur. Quelques propriétés de Dame veuve Antoine de Bellefeuille composées en réalité de lots adjacents, étaient évaluées à 600 livres soit environ \$2,400 dollars de l'époque. Ces propriétés s'élevaient sans doute sur l'emplacement de l'actuel hôtel de ville et de l'ancien "plateau Saint-Denis". De l'autre côté de la Grand-Rue, F.E. Globensky possédait des biens évalués à 500 livres. Les plus gros propriétaires étaient donc les seigneurs ou les parents des seigneurs.

Trois autres propriétés atteignaient aussi une très grande valeur, soit 400 livres. Les possesseurs de ces biens étaient les descendants de William-Henry Scott, l'ancien député, Dame veuve Pierre Laviolette et M. Adolphe-P. Bélair. Les riches de l'époque appartenaient, semble-t-il, à la même catégorie que ceux d'aujourd'hui...

Tous les habitants de la Grand-Rue n'étaient pas d'origine française. Sur 55 résidents, 16 - c'est-à-dire 30% - étaient d'origine étrangère. Ces étrangers, Ecossais, Anglais ou Irlandais, semblaient affectés d'un certain sentiment d'insécurité bien compréhensible à la suite des évé-

nements graves de 1837. Cette insécurité, du moins dans certains cas, se manifestait par une tendance au regroupement. La plupart en effet habitaient le "haut" du village, plus précisément entre le magasin général d'Emery Féré et le carrefour de la route menant au Grand-Brûlé, de part et d'autre, en réalité, de l'église presbytérienne. C'est dans ce secteur que l'on trouvait les familles Shanks, Todd, Robertson, McEthern, Miller, Philips et autres.

Les 55 emplacements de la Grand-Rue

Voici la liste complète de tous les emplacements ou propriétaires des lots de la Grand-Rue. Certains de ces propriétaires sont des personnes morales comme la Corporation du village ou les Syndics de l'Eglise presbytérienne. Il y a plus d'un cas comme cela. Voici donc les noms des censitaires de la Grand-Rue, en suivant les numéros du terrier.

Noms des censitaires du côté Nord-Est de la Grand-Rue (en allant du Sud vers le Nord): Corporation du village; Veuve Félix Paquin; Médard Guindon; Louis Dion; François Proteau; Pierre Vannier; L. Sauriole; Robert Addison; Isidore Savard; John Dunn; Nérée Labelle; Joseph Paquette; Louis Seers; Succession Charles Dolbec; Joseph Dorion; Héritiers J. Baptiste Masson; Pierre Vannier fils; Joseph Rastoul; Dame veuve Antoine de Bellefeuille (deux propriétés); Joseph Dorion; Dame veuve Pierre Laviolette; Grégoire Féré; David Shanks; Les Syndics de l'Eglise presbytérienne; Andrew Todd; Antoine Laplante; Louis Ouimet; William Robertson; Jacques Dubeau; Charles Dolbec.

Noms des censitaires du côté Sud-Est de la Grand-Rue (en allant du Sud vers le Nord): Dame Elmire Dumont; Représentants W.H. Scott; L. Charbonneau; J. Labelle; Stephen McKay; Dame James Bowie; David Mitchell; Dame veuve Louis Barcelo; J.A. Berthelot; Charles Lemoine Demartigny; Charles Laplante; F.E. Globensky; James Gentle; Charles Biroleau; Dame veuve Antoine de Bellefeuille; John McEthren; Dom. Miller; Paul Brazeau; George Philips; Charles Bouchard; Noël Ethier; François Poirier; Guillaume Brayer; Magloire Poulain, Félix Laviolette; Samuel Bernard; Sévère Barbeau; Augustin Dufault; Sévère Biroleau.

Voilà donc quels étaient les résidents ou les propriétaires de la Grand-Rue, à Saint-Eustache, en 1862. Tous les lecteurs d'un certain âge auront pu faire quelques recoupements avec la situation actuelle et situer assez facilement, de part et d'autre de la Grand-Rue, chacune de ces propriétés ou du moins la plus grande partie.

Il y avait seize familles anglaises ou étrangères sur la Grand-Rue. Par contre, il n'y en avait que neuf au total dans les quatre autres rues du village. Ils avaient déjà l'habitude de prendre les bonnes places. Il n'y avait en réalité que deux grandes propriétés dans le village si l'on excepte le terrain affecté à l'église et à ses dépendances. Mme Charles Harriss, née Marie-Anne Nelson, avait une propriété d'une superficie de huit arpents sur la rue qui s'étendait en arrière du côté Nord-Est de la Grand-Rue, alors que les écoles de la fabrique avaient un terrain de trois arpents sur la rue Sainte-Elmire.

UNE RUE BAPTISEE EN 1863

La séance du conseil municipal de Saint-Eustache tenue le vendredi 6 novembre 1863 était présidée par le maire. A. Caron. Etaient aussi présents les conseillers Julien Sauriol, Charles Dolbec et Louis Dion. Il y avait quorum mais bien juste. Il s'agissait d'une session spéciale du conseil dûment convoquée par le maire Caron.

Conformément à un avis donné à l'assemblée précédente dudit conseil, le conseiller Julien Sauriol a demandé et obtenu la permission de présenter un projet de règlement ainsi décrit: "Règlement concernant les noms à donner aux différentes rues et les numéros à assigner aux différents lots de la municipalité du village de Saint-Eustache".

La rue Saint-Louis

Voici comment on a désigné et localisé la rue Saint-Louis dans le procès-verbal de la séance du conseil en date du 6 novembre 1863... "La rue étant la continuation du chemin de la Grande-Côte et prenant dans le chemin de front de la propriété de la Fabrique de Saint-Eustache occupée par M. et Mme Ambroise Caron et aboutissant à la montée conduisant du village Saint-Eustache à la côte du Lac entre la propriété des héritiers de William Henry Scott d'un côté et celle des héritiers d'Emery Féré d'autre côté, traversant ainsi ladite rue et le pont placé sur l'embouchure de la Petite Rivière du Chêne près de l'église catholique... sera connue sous le nom de la rue Saint-Louis".

Il y avait 44 lots ou propriétés numérotés sur la rue Saint-Louis. En voici la liste complète: Magloire Labelle (c'était le numéro 1), C.Z. Dorion, Isaie Foisy, Héritiers de E.M. Leprohon, Joseph Lefebvre de Bellefeuille, le docteur Victor Perrault, Thomas Brunette, Adolphe Renaud, Joseph Lefebvre de Bellefeuille, Ferdinand Leroux dit Cardinal, Alexandre Daoust, Isaie Lamoureux père, Isaie Lamoureux, fils, Jean-Baptiste Brunette dit Carisse, Onézime Richer, Veuve Eméry Féré, Veuve G.A. Turgeon, Veuve Eméry Féré, Eustache Richer, Charles Chardon, Félix A. Paquette, André Labelle, Joseph Richer, F.X. Lauzon, Alphonse Brunette dit Carisse, Eustache Desforges, Joseph Girard.

François Vaillancourt, Zéphyr Labelle, Calixte Desforges, Louis Ouimette, Charles Janvril, les héritiers de W.H. Scott (deux terrains voisins), Dame Veuve Pierre Laviolette, Héritiers de Jacques Dorion, Docteur David Marsil, Isaie Foisy, Thersile Raizenne, James Johnson, Noël-Etienne Ethier, Daniel Séguin, la Fabrique et Ambroise Caron.

La rue Saint-Eustache

Voici sa description et sa localisation telle que consignées aux archives: "La rue prenant devant ladite église catholique de Saint-Eustache et se continuant jusqu'aux limites de la Corporation dudit village au nord de la petite Rivière du Chêne... sera connue sous le nom de la rue Saint-Eustache".

Il y avait 61 propriétés ou lots numérotés sur la rue Saint-Eustache. En voici la liste complète en commençant par le numéro 1. Emplacement des héritiers de W.H. Scott, Félix Paquin, Louis Charbonneau, C.H. Champagne (aujourd'hui la propriété du docteur Corriveau), Stephen Mackay, Docteur James Bowie, David Mitchell, Mlle Stéphanie Mackay, Dame Isidore Savard, Dame veuve F.E. Globensky, Charles Laplante, Dame veuve Pierre Laviolette, Mlle J.M. Forbes, Charles Biroleau, Dame veuve Antoine Lefebvre de Bellefeuille, Dame veuve Pierre Laviolette et C.A.M. Globensky (moulin), Dame P.E. Brovon, Dominique Miller, Pierre Gauthier, Antoine Larreau.

Georges Philipps, Séraphin Goyer, Toussaint Lagacé, Guillaume Brayer, François Poirier, Mlle Jeannet Forbes, Samuel Barnard, Andrew Rodgers (aujourd'hui la maison de Madame Michel Renaud), Narcisse Bonneau. *C'était là la liste pour le côté sud de la Grand-Rue. Voici la liste pour le côté nord: Donald McNaughton, André Renaud, Charles Dolbec, Jacques Dubeau, William Robinson, Louis Ouimette, Toussaint Goyer, père, Joseph Poirier dit Deloge, William Todd, P.A.A. Dorion, J.N. Féré, C.A.M. Globensky (cette propriété avait le numéro 41 et c'est aujourd'hui le site de l'hôtel de ville), Dame veuve Antoine Lefebvre de Bellefeuille, Veuve Joseph Rastoul, Toussaint Goyer fils, Veuve Z. Masson.

Joseph Dorion fils, Héritiers de Charles Dolbec, Héritiers de L.M. (illisible...) A.P. Bélair, Théophile Paquette, John Dunn, (deux lots de suite) Robert Addison (aujourd'hui la B.C.N.), Julien Sauriol, Pierre Vannier, Docteur Victor Perrault, François Proteau, Louis Dion, Joseph Robillard, Veuve Félix Paquin et enfin la corporation du village qui possédait une "commune" à la place actuelle de l'ancien garage Saint-Eustache, en face du couvent des Dames de la Congrégation.

DES 1852, ON Y FIT DES TROTTOIRS

"Les propriétaires d'emplacements dans les limites du village sont unanimes: il faut faire des trottoirs. A chaque printemps, c'est la même chose: nous n'en finissons plus de pateauger dans la boue et la neige fondante. Par ailleurs, l'absence de trottoirs nous oblige à marcher dans la rue avec les voitures à cheval et cela devient de plus en plus dangereux en raison de la vitesse à laquelle certains conducteurs mènent leurs bêtes. A tous moments, nous risquons d'être éclaboussés, renversés par les chevaux, couverts de poussière. Nous ne parlerons pas du crottin de cheval qui gêne considérablement les dames et demoiselles avec leurs belles toilettes. Il faudrait qu'à l'avenir nous puissions nous rendre au magasin, à l'auberge ou encore à l'église en marchant sur de bons, beaux et solides trottoirs".

Ces souhaits que formulaient les propriétaires résidents de Saint-Eustache ont été exaucés le premier jour d'avril 1852, lors d'une assemblée spéciale de la corporation du village de Saint-Eustache sous la présidence du maire Charles Dolbec. Les conseillers Grégoire Féré, Louis Ouimet, William Leclair, Isaïe Foisy et Félix Paquin étaient aussi présents dans la salle des délibérations. Le règlement des trottoirs contenait huit articles.

Sur la Grand-Rue seulement

Il fallait donc commencer par la Grand-Rue, qui était la rue principale et la plus achalandée. Tous les propriétaires ou locataires d'emplacements ou de lots de terre, des deux côtés de la rue, à partir du coin de la montée qui menait au Chicot jusqu'au coin en face de l'église devaient

se conformer au nouveau règlement. Ce règlement leur laissait jusqu'au premier jour du mois d'août pour faire ou faire faire des trottoirs en face de leur lot ou de leur emplacement. Le règlement stipulait même que ces trottoirs devaient être faits de merisier, de pin ou de pruche. Les madriers utilisés devaient avoir au moins deux pouces d'épaisseur.

Les madriers devaient aussi être cloués solidement. Pour cette raison on obligea les propriétaires et locataires, tout au long de la rue, à clouer ou cheviller les madriers, à tous les trois pieds à des lambourdes de pin ou de cèdre. Les lambourdes étaient des pièces de bois qui soutenaient les madriers du trottoir.

Il était absolument nécessaire que les propriétaires de lots et occupants des emplacements se conforment aux directives de l'officier chargé de voir à l'exécution du présent règlement. Et ce règlement exigeait que les trottoirs aient quarante pouces de largeur et six pouces de hauteur, en suivant le plus possible les contours et dénivellations du terrain.

Les emplacements des autres rues n'étaient pas soumis tout à fait aux mêmes exigences. Ils devaient bien eux aussi construire des trottoirs en face de leur terrain ou de leur habitation, mais on pouvait les construire d'une largeur de deux pieds et les faire en pruche. Mais ils étaient soumis eux aussi à la surveillance sévère de l'inspecteur désigné par le village.

Un comité des chemins et trottoirs

Pour surveiller ces importants travaux il fut créé un comité des chemins et trottoirs qui a délégué immédiatement ses pouvoirs à un inspecteur des règlements. C'est lui qui devait voir à l'exécution du règlement. Les contrevenants audit règlement devaient payer une amende d'au moins vingt chelins et de pas plus de cinquante. Mais le fait de payer cette amende ne les dispensait pas de l'obligation de construire quand même leurs trottoirs.

Les contrevenants n'avaient que quinze jours pour se conformer au règlement. Au cas où ils refusaient de se conformer aux instructions de la municipalité, c'est l'inspecteur des trottoirs qui faisait alors construire le trottoir en question et le conseil réclamait le coût de ladite construction au propriétaire de l'emplacement par l'intermédiaire d'une poursuite devant un ou plusieurs Juges de Paix du district de Montréal. Au cas où il y avait refus de payer dans les huit jours suivants, il pouvait alors y avoir saisie et vente des meubles et effets du contrevenant jusqu'à concurrence d'un montant égal à celui du coût de construction ou de l'amende imposée.

Ce règlement fut proposé par le conseiller William Leclair et appuyé par le conseiller Louis Ouimet. Il y avait cependant des exceptions prévues à ce règlement. En effet ceux qui déjà avaient construit des trottoirs en pierre devant leur emplacement n'étaient pas tenus de les remplacer par des trottoirs en bois. C'est quand même l'inspecteur des trottoirs qui en dernier lieu avait autorité pour décider si les trottoirs en pierre étaient convenables et pouvaient être gardés.

Avant que cette assemblée spéciale du 1er avril ne soit levée, on procéda à l'élection des trois membres du Comité des chemins et trottoirs. Furent désignés à ces fonctions MM. Grégoire Féré, William Leclair et Louis Ouimet. Ce comité avait autorité pour faire faire des traverses dans les rues du village au besoin.

Lors d'une assemblée du conseil tenue quelques semaines plus tard, c'est Benjamin Lefebvre, forgeron de son métier, qui fut nommé inspecteur des règlements.

Il y a donc des trottoirs à Saint-Eustache depuis plus de 125 ans.

UN MAUVAIS SOUVENIR: LE FEU DE 1910

Dimanche, le 17 avril 1910. C'est le printemps, le temps est gris et un vent violent souffle sur le paisible village. Mais à la sortie de la grand-messe, c'est l'épouvante et la consternation parmi la population. Un incendie vient d'éclater dans le haut du village, sur la rue Saint-Eustache.

Un fumeur imprudent et désinvolte a mis le feu, par négarde, en jetant une cigarette allumée sur un tas de papier dans un hangar attenant à l'écurie du meunier Magloire Légaré. Quelques minutes après, c'est le drame. Rapidement les flammes se communiquent à l'écurie où un cheval, une vache et quatre cochons sont brûlés vifs. Puis les flammes ravagent le clos de bois voisin et en quelques instants les bâtiments de monsieur Légaré sont transformés en un ardent brasier.

On craint le pire

Le vent est excessivement violent et les habitants du village craignent le pire. Si le vent ne diminue d'intensité, c'est tout le village qui va y passer. Par ailleurs, si le vent change de direction, on craint pour le centre du village.

L'alarme est donnée quelques minutes avant midi et rapidement la brigade des pompiers volontaires est sur place et s'affaire nerveusement à combattre l'élément destructeur. Toute la population du village donne un coup de main aux pompiers de fortune. Les paysans des rangs, venus au village pour la grand-messe, s'empressent d'aller mettre leurs attelages à l'abri de l'incendie et reviennent en hâte prêter main forte aux parents et amis cruellement frappés.

Mais en dépit de toute leur bonne volonté et de leur courage, les pompiers volontaires sont débordés et ne peuvent suffire à la tâche. La pompe à incendie, remisee dans un hangar chez M. Légaré pourrait peut-être suffire si on l'utilisait adéquatement mais au lieu de s'attacher à combattre l'incendie à son point d'origine, il semble que le maire Renaud, qui dirigeait les pompiers assisté de M. Légaré, juge plus urgent et plus sage de déplacer la pompe, dès le début de l'incendie, vers le haut du village pour arrêter la progression du feu et parer à un désastre encore plus grand, désastre que l'on craint justement en raison de la fureur du vent.

Tous les citoyens participent à la lutte contre l'incendie. En l'absence de monsieur le curé Cousineau, retenu au presbytère par la maladie, c'est le vicaire qui

console les éprouvés. De nombreuses chaînes se forment entre la rivière du Chêne et le brasier. Mais il faut se rendre à l'évidence. Déjà de nombreuses bâtisses sont la proie des flammes. Le clos Légaré, la maison de monsieur Miller, la demeure du maire Renaud et le temple protestant sont en partie détruits.

L'appel aux pompiers de Montréal

Devant la gravité de la situation, le maire se décide enfin à demander du secours aux pompiers de Montréal. Ceux-ci répondent immédiatement à l'appel et à trois heures et demie, le chef Tremblay, de Montréal, descend d'un train spécial du Pacifique Canadien, à la grande satisfaction d'une foule nombreuse, avec un détachement d'hommes, une pompe à vapeur et un dévidoir. La pompe est vite mise en place sur les bords de la rivière du Chêne et quelques instants après l'incendie est sous contrôle.

Mais pendant qu'on attendait l'arrivée des renforts de Montréal, l'incendie n'en a pas moins progressé selon des voies curieuses, en raison de l'intensité du vent surtout. C'est ainsi que la grange de Monsieur Alphonse Rochon et la maison de monsieur Lebuïs situées toutes les deux sur le terrain du domaine, à quatre ou cinq arpents au-delà des propriétés de monsieur Légaré, ont été ravagées par les flammes avant le magasin de monsieur Emile Champagne, construit en face de l'endroit précis où l'incendie a débuté. De même le manoir Globensky n'a pas été touché. Les flammes ont à peine léché une construction annexe tout à fait secondaire.

Grâce au travail des pompiers de Montréal et à leur équipement l'incendie fut vite sous contrôle. Par mesure de prudence cependant les pompiers de la métropole ont veillé longtemps avant de quitter la scène du désastre. Ils quitteront Saint-Eustache à minuit seulement, après avoir pris un moment de repos chez monsieur J.A. Paquin, un commerçant important du village.

Un triste bilan

En face des bâtiments Légaré se trouvent le magasin et l'entrepôt de Monsieur Emile Champagne. Le magasin est détruit et l'entrepôt, magnifique construction en pierre des champs de 20 pieds par 50, subit quelques dommages mais on pense pouvoir éviter l'irréparable et conserver cet édifice. On veut garder ce vénérable hangar qui, en 1837, servit de prison à des dizaines de patriotes... Malheureusement, il n'en sera rien et le hangar sera démoli.

En quelques heures le feu a fait des ravages terribles. Les pertes atteignent \$50,000. Les assurances, elles, sont minimes: \$9,000 environ. En ce soir du 17 avril 1910, une quinzaine de familles se retrouvent dans la désolation et sont recueillies chez des parents et des amis. La solidarité est grande, mais la tristesse l'est tout autant. Heureusement, on ne déplore aucune perte de vie.

Le lendemain matin, 18 avril, le temps est toujours aussi gris. Il pleut maintenant. Bien que la tristesse soit encore très lourde à porter, il faut établir le bilan de la catastrophe.

Au moins neuf demeures ont été détruites: soit celles de Robert Miller, Emile Bélisle, David Bélisle, Arthur Bénard, Basile Lebuvis, Delphis Renaud (maire), Joseph Lefebvre, Babylas Chartrand, Léopold Bélisle et Hormidas Richer. Le feu a ravagé le côté ouest de la rue Saint-Eustache, depuis les hangars de Magloire Légaré jusqu'à la maison de Babylas Chartrand. Du côté est, tout a été rasé, depuis le magasin d'Emile Champagne jusqu'à la demeure de Basile Lebuvis, sauf quelques exceptions comme la résidence de monsieur Alphonse Rochon, dont la grange cependant a été détruite.

A ces pertes, il faut ajouter aussi la manufacture de voitures de monsieur Félix Brunelle (père de feu M. Irénée Brunelle) le magasin et l'entrepôt d'Emile Champagne, la boutique de forge de monsieur Leduc, le magasin de Victor Labrosse, ainsi que le temple protestant dont les murs resteront debout.

Vingt-quatre heures après le sinistre, on cherche déjà les moyens de secourir les victimes du désastre et de relever Saint-Eustache de ses cendres, pour la deuxième fois en moins de 75 ans. En cette soirée du 18 avril, le conseil municipal siège en séance extraordinaire. Les conseillers Fauteux, Landry, Bouvrette, Lauzon, Grignon et Paquet avisent aux moyens à prendre pour reconstruire le village et effacer le plus rapidement possible ce triste souvenir de la mémoire des citoyens de Saint-Eustache.

LA GRAND-RUE EN 1938

Au moment où l'on s'apprête à marquer par des fêtes solennelles l'arrivée à Saint-Eustache des Clercs de Saint-Viateur, au début de l'été 1938, Saint-Eustache est encore un paisible village dont la quiétude n'est que bien rarement troublée. Depuis 75 ans que les religieux dispensent leur enseignement. S'ils ont fêté dans la joie ce respectable anniversaire, jamais ils ne se doutaient à l'époque que le centième ne viendrait jamais.

Au moment de ces réjouissances, c'est le bon curé Charlemagne Villeneuve qui préside aux destinées de la paroisse. Il est assisté dans son travail de pasteur par le très jovial et légèrement insouciant vicaire Joly. Rodolphe Joly sera trente ans vicaire à Saint-Eustache. On retrouve en 1938, à la mairie de Saint-Eustache (village), le notaire J.A. Charette, de très légendaire mémoire. Un homme dont la bonté et le dévouement n'avaient d'égal que la distraction. Tout à côté, c'est monsieur Joseph Charette qui est maire de la municipalité de la paroisse alors que la commission scolaire est entre les mains du Docteur Gustave Labelle, respecté et admiré de tous. Durant ce temps, c'est le frère Lorenzo Villeneuve qui assume les fonctions de directeur du collège du Sacré-Coeur.

Une rue principale bien active

En 1938, la population du village ne dépasse pas 1,500 personnes. A cette époque, il y avait un peu plus de monde dans la campagne qu'au village. La population réunie du village et de la campagne devait être d'environ 3,000 âmes.

C'est la Grand-Rue qui était le coeur de Saint-Eustache. On y trouvait les magasins généraux et les trois hôtels, le bureau de poste et les deux banques ainsi que d'autres établissements commerciaux fort achalandés pour l'époque.

Fondée en 1875, la maison J.A. Paquin drainait une bonne partie de la clientèle du comté et même d'au-delà. Avec l'établissement de monsieur Ernest Lahaie, c'était le plus important magasin général de toute la région. Georges Paquin et son frère Elzéar étaient tout aussi affairés derrière leur comptoir qu'Ernest Lahaie et ses fils pouvaient l'être trois coins de rue plus loin.

Les trois hôtels de la Grand-Rue ont toujours été un lieu de rendez-vous fort populaire. Mais Saint-Eustache a perdu deux de ses trois hôtels. Le magasin I.G.A. - Fortier a remplacé l'hôtel de Napoléon Robin alors que l'hôtel Bellevue a été la proie des flammes il y a quelques mois. Il ne reste plus que l'hôtel de Jos. Lauzé ou du moins celui qui appartenait jadis à Jos. Lauzé. C'est là que se trouvait le terminus de la "Provincial Transport". Je me souviens davantage de Napoléon Robin que de Jos. Lauzé. Peut-être à cause de ses fières moustaches ou encore à cause de son terrible chien dont j'avais si peur!. Et qui a oublié le fils de l'hôtelier, Jean, de son nom. Aussi connu et pittoresque que le père qui chaque dimanche matin mettait tout le monde dehors dix minutes avant le début de la messe. Les temps ont bien changé.

Une grande diversité de commerces

Dans le haut du village, Donat Bélisle boulangeait. Fournisseur du collège, qui avait des pensionnaires à cette époque, Donat Bélisle fournissait aussi à l'église le "pain bénit". Son troisième ou quatrième voisin, le bijoutier Bol-duc, de courte taille, avait sa boutique en face du hangar des frères Légaré, de biais avec le moulin. Le président de la commission scolaire, le docteur Gustave Labelle, vétérinaire, habitait au pied de la côte, en face du moulin.

Le bureau de poste et l'hôtel de ville d'alors logeaient sous le même toit dans un édifice démoli depuis plusieurs années déjà dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la caisse populaire et le terrain de stationnement voisin. Le docteur Corriveau, dans ses premières années de pratique, occupa un temps la maison où se trouve aujourd'hui le secrétariat du Parti Québécois. Tout à côté de l'hôtel de ville, dans l'édifice occupé aujourd'hui par M. et Mme Antoine, monsieur Léon Dubois, autoritaire et fort sympathique, tenait boucherie. Au fond de la cour, une gigantesque glacière permettait à la population locale de s'approvisionner tout l'été. De porte en porte on vendait la glace.

Des personnages pittoresques

Entre la boucherie de Léon Dubois et l'hôtel de monsieur Jos. Lauzé, deux autres commerces: la boucherie de Raoul Barbe et le salon de barbier d'Oscar Latour. Raoul Barbe vendit son commerce pour devenir acquéreur d'un établissement hôtelier à Notre-Dame-de-Pontmain, sur les bords

de la Lièvre. Tous les pêcheurs et chasseurs de Saint-Eustache s'y sont arrêtés souvent. La disparition de Raoul Barbe, dans des circonstances tragiques, est encore présente dans l'esprit de plusieurs. Quant au barbier Latour, il est entré vivant dans la légende. Personnage haut en couleur et très populaire dans la région, il était plus qu'un barbier. C'était un personnage influent et très écouté par les militants de l'Union Nationale. Supporteur inconditionnel de l'honorable Paul Sauvé, il était aussi un organisateur émérite. Mais en autant que je puisse me souvenir, Oscar Latour ne s'est jamais servi de la politique à ses fins. C'était pour lui une vocation en laquelle il croyait. Dévoué et généreux, il avait aussi la faculté de piquer de saintes colères. Mais il n'en tenait jamais rancune. C'était essentiellement un homme bon comme on en trouve bien peu aujourd'hui. Et il était honnête.

Oscar Latour était plus qu'un barbier ou un coiffeur. Il excellait d'ailleurs dans son métier. Mais c'était aussi un émetteur de licences, un conducteur de chevaux de courses et il fut même président du club de baseball de Saint-Eustache dans la défunte ligue des Laurentides. Des hommes pittoresques comme Oscar Latour, on n'en trouve plus aujourd'hui. Il avait de la couleur et une forte personnalité. Même ses adversaires politiques savaient reconnaître ses qualités. Mais en campagne électorale, il ne fallait pas l'approcher de trop près. Il lançait des éclairs. Il avait en fait le feu sacré pour une cause et un parti auxquels il croyait. Il avait surtout foi en un homme qu'il vénérât et respectait. Si Oscar Latour vivait encore la statue de Paul Sauvé n'aurait pas passé plusieurs années dans un garage, croyez-moi. Lui, au moins, il ne se serait jamais vendu. Il n'était pas du genre à tourner capot pour profiter des largesses des autres.

Mais on ne peut parler d'Oscar Latour sans évoquer au moins le souvenir de deux de ses plus fidèles amis: Messieurs Alexandre Taillefer et Alphonse Vanier. Quel trio que celui d'Oscar Latour, Alex. Taillefer et Bidou Vanier! Ils appartiennent à la race de ceux qui ont construit Saint-Eustache.

LES MAGASINS GENERAUX ET LES HOTELS

La Grand-Rue a longtemps marqué de son influence toute la vie de Saint-Eustache. Mais c'est surtout dans le "Bas du village" qu'étaient concentrées les activités. L'expression "Bas du village" pour parler de ce secteur de la Grand-Rue où l'on trouvait les commerces les plus actifs montre bien toute l'importance que l'on accordait à cette voie qui allait depuis l'église jusqu'au bureau de poste d'alors, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par la Caisse Populaire. Le "Haut du village" quant à lui, était beaucoup plus calme. Il s'allongeait depuis le bureau de poste jusqu'aux "quatre fourches du chemin". C'est-à-dire à la rencontre du chemin du domaine avec la rue Saint-Eustache et le début du chemin de la Petite-Rivière-Nord.

Le "Haut du village" était dominé avant tout par le château Globensky, habité durant ma jeunesse par la famille du Docteur Adrien Thibodeau, par le moulin Légaré et enfin par cet édifice connu sous le nom de "Plateau Saint-Denis" où résidait entre autre Monsieur Herménégilde Girard. Entre le Plateau Saint-Denis et la résidence Thibodeau, s'élevait la demeure de Madame Albertine Goulet.

Dans le vieux St-Eustache, trois hôtels et deux magasins généraux constituaient les points névralgiques de l'activité locale et même régionale.

Les magasins Lahaie et Paquin

Ces deux magasins généraux étaient les plus importants de tout le comté. On y venait de très loin, compte tenu des modes de transport de l'époque, pour s'y procurer ce dont on avait besoin. Presque toujours on repartait satisfait de ses achats. En effet, on y trouvait de tout. D'ailleurs, c'est avec raison que ces établissements commerciaux portaient le qualificatif de "généraux". On pouvait aussi bien y acheter deux poches de charbon et des sous-vêtements d'hiver, que dix livres de sucre, une cruche de vinaigre ou encore un bel attelage pour la jument grise.

J'ai surtout connu le magasin Lahaie, propriété de Monsieur Ernest Lahaie, puisque mon grand-père y a passé cinquante-cinq ans de sa vie. Tous ceux qui sont au moins de mon âge ont connu ce personnage légendaire qui ne se cachait jamais pour dire ce qu'il pensait. Le magasin Lahaie, au coin de la rue de la Poste et de la rue Principale, possédait un vaste entrepôt dans la cour de la gare, là où se trouve aujourd'hui les établissements J.E. Arbic.

Quant au magasin Paquin, propriété du très attachant et très jovial Monsieur Georges Paquin et de son frère Elzéar, il occupait un emplacement historique: celui de la résidence du député Scott, représentant du comté au moment des événements de 1837. La quincaillerie Férona, qui a pris la relève du magasin Paquin, appartient toujours d'ailleurs aux descendants de la même famille.

Ces deux magasins du village draînaient une vaste clientèle, dont la fidélité était sans doute la plus grande qualité. On adoptait un magasin et on le gardait. Ainsi se tissaient entre propriétaires et commis d'une part et clientèle d'autre part des liens de fraternité et de confiance solides et durables. On tenait à se faire servir par Ernest Beauchamp ou par Mademoiselle Ida Lanthier. Oh! On acceptait bien les autres, mais ce n'était quand même pas la même chose... Question d'habitude beaucoup plus que de confiance.

Ces deux magasins, points de rencontre de plusieurs générations, ont bâti leur réputation sur la qualité et la générosité de leurs employés qui n'hésitaient jamais un seul instant à rendre service à des clients compréhensifs mais très souvent exigeants. Je regrette de ne pas me souvenir de tous ceux qui, soit chez Paquin ou chez Lahaie, ont répondu pendant des dizaines et des dizaines d'années aux besoins d'une clientèle qu'envieraient aujourd'hui certains établissements modernes.

Les commis de Paquin ou de Lahaie étaient aussi populaires et connus que les trois hôteliers locaux d'alors, ce qui n'est pas peu dire. Et personne ne mettra en doute la popularité de MM. Lauzé, Robin et Girard. Quand je songe à ces temps jadis et que je revois mon grand-père avec son canotier, s'affairer derrière le comptoir tout en parlant de politique, je songe aussi à ces autres fidèles commis de la maison Lahaie qu'on été Mademoiselle Rose Legault, Monsieur Ernest Beauchamp et Monsieur Antonio Labelle. Chez Paquin, il y avait Mademoiselle Ida Lanthier, et Messieurs Rémi et Philippe Filiatrault, sans compter Monsieur Georges Paquin lui-même dont la bonne humeur illuminait tout le magasin. Il y avait

aussi Monsieur René Paquette, que l'on retrouvait encore récemment à la quincaillerie Férona, toujours aussi dévoué.

Mais pour faire la navette entre ces deux magasins et leurs entrepôts, il fallait deux hommes de confiance à qui le travail ne faisait pas peur. Je les revois toujours debout dans leur voiture, tenant les guides avec assurance, chaque jour, chaque semaine, pendant de nombreuses années. Personne n'a oublié ces deux vaillants citoyens que furent Messieurs Napoléon Judd et Albert Paquette.

L'hôtel de Napoléon Robin

Quelle figure légendaire et attachante que celle de Monsieur Napoléon Robin, l'homme à la démarche de grand seigneur, avec son éternel capot de chat et ses moustaches à la gauloise. J'ai assez mal connu M. Napoléon Robin mais j'ai un bien meilleur souvenir de son fils Jean, tout différent de son père. Autant le père avait l'air taciturne et renfermé, autant le fils respirait la joie de vivre, la jovialité et la santé...

Cet hôtel qui occupait le terrain où s'élève aujourd'hui le magasin I.G.A. Fortier, s'appelait officiellement l'hôtel, "Rivière-du-Chêne" mais tout le monde ne parlait que de l'hôtel Robin, tellement la présence des Messieurs Robin père et fils, marquait la vie de cet établissement. Ce ne serait pas manquer de respect à la mémoire de ces deux braves hommes que de dire aussi que leur chien, excellent gardien et que tous craignaient, était presque aussi populaire qu'eux, mais pour des raisons différentes. Au moment où nous allions

à la petite école, le chien de l'hôtel Robin faisait plus peur que la "atrappe" des frères.

Avec ses deux galeries superposées et son allure un peu Far-West, l'hôtel Robin était l'un des lieux de rencontre les plus fréquentés de toute la région. On y venait pour y prendre un coup, pour se réchauffer en hiver, pour passer le temps quand les veillées étaient trop longues mais on s'y arrêta surtout le dimanche, avant et après la messe. C'était l'étape ou le relais normal entre la campagne et l'église.

Bien entendu, à l'époque, il n'était pas question de manquer la messe. On y allait bien par obligation ou par conviction, mais on y allait aussi par devoir social. Pour rencontrer les gens du village et ceux des autres rangs. C'était la seule façon de se sentir au courant des nouvelles importantes de toute la contrée. Laissant les chevaux bien à l'abri dans la "Bonne cour des écuries Robin", recouverts d'une couverture de "Buffalo" usée à la corde, chacun se dirigeait d'un pas ferme et résigné vers l'église. A l'époque, les sermons du curé Villeneuve devaient être fort intéressants, car c'était un homme dynamique et au franc-parler.

Mais une fois la messe terminée, quelques-uns n'attendaient même pas la lecture du dernier évangile, tous se retrouvaient sur le perron de l'église. A peine quelques minutes pour écouter les annonces du crieur public dans son kiosque et chacun se retrouvait à l'hôtel de Napoléon Robin. Durant que les femmes et les enfants s'enfouaient sous les épaisses couvertures et se blotissaient les uns contre les autres dans la cariole ou la voiture d'été, les hommes prenaient un dernier petit verre de "blanc" à l'intérieur de

l'hôtel où s'affairaient toujours revêtus de leurs traditionnels tabliers blancs, les Messieurs Robin, père et fils.

La Grand-Rue de 1978 ne ressemble guère à celle de 1938. Elle a été irrémédiablement défigurée. On aura beau vouloir y mener des opérations de rénovation urbaine et y appliquer des programmes d'amélioration de quartier, jamais on ne pourra lui redonner ce si joli visage qui était le sien.

Mais ceux qui l'ont connue dans toute sa fraîcheur et son harmonie entendent toujours battre son cœur.



NOTE

Au début et à la fin des articles, nous vous présentons un relevé sommaire de motifs qui ornent certains bâtiments anciens du vieux quartier de Saint-Eustache.

M.L.

DAVID MARSIL,

MÉDECIN ET PATRIOTE DE SAINT-EUSTACHE

Clément Laurin



Au siècle dernier, au nord de Montréal, le docteur Marsil fut une figure légendaire. A cette époque, on donnait familièrement des épithètes ou sobriquets aux hommes publics, comme au collègue entre confrères et même aux professeurs. A l'instar du curé Antoine Labelle, surnommé le "Roi du Nord", on appelait les frères Prévost (Ménéippe, Melchior, Jules-Edouard et Wilfrid) et David Marsil, l'ami intime de Wilfrid, les "Lions du Nord".

David Marsil est né à St-Timothée de Beauharnois le 14 février 1835 du mariage de David Marsil, commerçant, et de Josephine Bergevin dit Langevin, fille de Pierre, compagnon de Salaberry en 1812. Son premier ancêtre, en Nouvelle-France, André Marsil dit L'Espagnol, charpentier, avait épousé Marie-Marguerite Lefebvre; après avoir habité Trois-Rivières (1674) et Montréal (1678), il meurt à Longueuil en 1725.

A l'époque des troubles de 1837-38, la famille de David Marsil s'établit à St-Hermas où naîtront six de ses soeurs et six de ses frères, dont parmi ces derniers, Trefflé, de Lachute. Sa mère est décédée en juin 1861 à l'âge de 55 ans, à peine quinze jours après la naissance d'un enfant. A St-Hermas, son père est marchand général, aubergiste et maître de poste. Après ses études primaires, David Marsil fait ses humanités classiques au séminaire de Ste-Thérèse (1845-1852) et sa philosophie au séminaire de St-Hyacinthe (1852-1854).

Bachelier à 19 ans, il entre à l'école de médecine Victoria de Montréal en septembre 1854 et reçoit son parchemin le 11 mai 1858. Etabli à St-Eustache, le 2 février 1859, il pratique son art dans toute la région avec une grande virtuosité: ainsi en 1880, il est le premier médecin-chirurgien canadien-français à réussir une ovariectomie. En 1886, l'université Laval de Québec lui décerne un doctorat honorifique. Enfin, en 1895, il est élu vice-président du Collège des Médecins du Québec et de l'Association Médicale du Canada, section du Québec.

Quatre ans après son arrivée à St-Eustache, le 17 novembre 1863, il épouse Emélie-Philomène Paquin, de St-Eustache, fille du marchand, Félix Paquin et d'Emélie Proulx. Ils eurent deux fils: Charles, médecin, maire de St-Eustache, en 1907, et David, cultivateur. Organiste et chantre à l'église durant 33 ans, soit de 1866 à sa mort, il participe à plusieurs activités paroissiales; à la fin de sa vie, on le voit prendre part, comme notable, aux assemblées de paroisse et de marguilliers, quoiqu'il ne fut jamais élu à cette dernière charge. Comme sa résidence était située en face du couvent, juste

au coin nord-est des rues St-Louis et St-Eustache, il n'avait qu'à traverser la rue pour se rendre à l'église. Devant monter dans les tours pour accéder au jubé de l'orgue, il pensait souvent aux patriotes de 1837 qui y donnèrent leur vie pour notre liberté...! Commissaire de l'unique commission scolaire de St-Eustache (village et paroisse), il en devient le président en juillet 1870, succédant au curé Louis-Ignace Guyon; de même après avoir été conseiller, il fut maire du village de 1871 à 1875.

Son activité ne se limite pas à son patelin. Libéral plutôt "rouge" en politique, il se présente trois fois comme député de Deux-Montagnes mais sans succès: deux fois en 1878 aux élections fédérales et provinciales, et, en 1887 à de nouvelles élections provinciales. L'année suivante, soit en 1888, et sans aucune sollicitation de sa part, Honoré Mercier, premier ministre du Québec, conformément au vote unanime du cabinet provincial, le nomme conseiller législatif en même temps que son ami, plus heureux en politique, Wilfrid Prévost, de St-Jérôme.

Personnalité très sensible, il est décédé trois jours après son épouse le 23 janvier 1899, âgé seulement de 64 ans. Il fut inhumé dans le cimetière de St-Eustache le 26 suivant après d'imposantes funérailles dont voici entre autres le nom des hommes publics qui y participèrent: Raymond Préfontaine, maire de Montréal, Alfred Evanturel, président de la Législature d'Ontario, Charles Champagne, juge, ancien député et conseiller législatif, l'abbé Joseph Aubin, curé de Ste-Rose, l'abbé Timothée Sauriol, du séminaire de Ste-Thérèse, confrère du défunt et ancien médecin, l'abbé Laurent-Arthur Jasmin, confrère au séminaire de Ste-Thérèse, L.O. Daniel, l'abbé

Joseph-A. Vaillancourt, curé de Ste-Thérèse, Dom Pacôme Gaboury, trappiste d'Oka, l'abbé J.-Herménégilde Cousineau, professeur au séminaire de Ste-Thérèse, futur curé de St-Eustache (1900-1916), les Pères Croisetière et Gaspard-D. Ducharme, C.S.V., respectivement procureur et professeur de rhétorique au collège Bourget de Rigaud, l'abbé J. Rivest, remplaçant le curé Joachim Primeau de Boucherville, confrère du défunt, l'abbé Damase Piché, curé de St-Joseph-du-Lac, Dr Samuel Desjardins, le curé de St-Eustache et son vicaire, les abbés Calixte Ouimet et Charlemagne Villeneuve, J.A. Calixte Ethier, député fédéral de Deux-Montagnes, Charles Champagne, A. Savard, Dr Charles Marsil, fils du défunt, Dr A. Lambert, Ernest Lahaie, marchand de St-Eustache, L.P. Champagne, notaire, Hector Champagne, député provincial de Deux-Montagnes, A.B. Grandmaison, etc.

Voici le témoignage qu'en donne une revue du temps au lendemain de son décès: "L'Honorable David Marsil, le vieux patriote de St-Eustache est mort. Nous perdons en lui un libéral de la vieille école, un combattant à l'âme bien française. La vie de Marsil a été une pensée soutenue, un épanouissement permanent, un hommage de chaque jour à la mémoire des héros de 1837-38. Sa patrie, c'était sa province de Québec drapée dans la gloire des aïeux, parlant la belle langue française, et s'honorant dans la conservation des traditions, des souvenirs et des droits.

A l'honneur de Marsil, il faut dire qu'il n'était pas "britisher", mais qu'il gardait tous ses sentiments pour sa race. Nous formons des voeux pour qu'il soit remplacé par un rouge". (La Petite Revue, 1er février 1899).

Comme on peut le voir, Marsil, personnalité très riche, a été un homme de contraste. Considéré comme un "rouge" et pourtant homme religieux et ami du clergé, d'une éloquence fougueuse et pourtant tendre et doux comme un enfant, d'une audace que rien n'arrête et pourtant soumis aux directives de l'autorité religieuse du temps, un savant dans sa profession avec une âme d'artiste.

David Marsil et la réhabilitation de Chénier

Si David Marsil a été bon médecin, excellent chirurgien, orateur populaire de premier ordre, il fut avant tout "patriote". En 1885, la pendaison de Riel l'émeut profondément; de tous les orateurs de l'époque, affirme L.O. David, il est celui qui enflamma le plus l'opinion publique. Lorsque l'Affaire Riel éclata, il s'intéressait depuis longtemps aux patriotes de 1837-38, et spécialement à Chénier, médecin de St-Eustache comme lui; mais ce fut pour lui l'événement inspirateur qui le fit travailler activement à réhabiliter la mémoire du patriote de St-Eustache.

Laurent-Olivier David rapporte qu'en 1871, alors qu'il préparait ses articles sur "Les Hommes de 1837" publiés dans l'Opinion publique en 1877, il vint à St-Eustache pour voir les lieux immortalisés par la résistance héroïque de Chénier. Pour son propos, pouvait-il trouver meilleur guide que le docteur Marsil? "Il était tard, de dire L.O. David, lorsque nous partîmes pour aller visiter le cimetière (L'ancien, près de l'église), mais il faisait un beau clair de lune. Marsil me conduisit à l'endroit où Chénier était tombé en lançant une dernière balle aux Anglais; et là, il se mit à me raconter ce qui s'était passé et, l'occasion, le sujet, les circonstances l'inspirant, il fit un

véritable discours. Cet homme immense, tout habillé de blanc, parlant au milieu des tombes pendant la nuit, cette voix qui éclatait comme des coups de tonnerre ou grondait comme des tremblements de terre, ces grands bras qui menaçaient les clochers de l'église, cette énorme chevelure blonde presque blanche qu'il agitait sur ses larges épaules..., tout cela contribuait à rendre le spectacle dramatique, presque effrayant. Je croyais à tout moment que les tombeaux allaient s'ouvrir et que Chénier lui-même, drapé dans un suaire, allait apparaître. Je me demandais si je n'étais pas en face d'une apparition fantastique, d'un fantôme funèbre, si je n'entendais pas la trompette du jugement dernier!" Vraiment Marsil vivait son personnage...

Projet du monument de Chénier à St-Eustache

Donc, en 1885, avec un groupe d'amis notre médecin-patriote forme le projet d'ériger un monument en l'honneur de Chénier, le "héros de St-Eustache", comme écrira Louis Fréchette, et, dans le village même où il s'est illustré. Mais l'opposition de Charles-Auguste Maximilien Globensky, en particulier, et des trois-quarts du village fit mettre de côté le projet, remplacé par une plaque en souvenir du curé Jacques Paquin, considéré à juste titre comme le second fondateur de St-Eustache.

Projet de translation des restes mortels de Chénier au cimetière de la Côte-des-Neiges

Six ans plus tard, en avril 1891, quelques semaines avant la célébration de la fête nationale des Canadiens-français (aujourd'hui fête nationale du Québec), certains arrangements eurent lieu entre la Fabrique de Notre-Dame de Montréal et la Société

Saint-Jean-Baptiste permettant à celle-ci de rester propriétaire du monument "Duvernay" et de celui des "Patriotes" au cimetière de la Côte-des-Neiges, à la condition que ladite société les répare et les entretienne. On décida donc qu'après en avoir fait les réparations nécessaires (à des monuments érigés depuis 30 ans, soit 1855 et 1858), on en ferait comme une prise de possession solennelle en y déposant des couronnes et en y transportant dans la crypte du monument des Patriotes les dépouilles mortelles des patriotes Maurice Lepailleur et François-Xavier Prieur, décédés au début de 1891.

Apprenant les préparatifs de cette démonstration patriotique fixée pour le 21 juin prochain, le Dr Marsil et ses amis demandent à la Société St-Jean-Baptiste de Montréal s'ils pourraient profiter de la circonstance exceptionnelle pour exhumer les restes de Chénier du cimetière de St-Eustache et les transporter au cimetière de la Côte-des-Neiges. L'association ne fit aucune objection. Alors le Dr Marsil demanda l'autorisation aux autorités religieuses et civiles. Il s'adressa d'abord au Vicaire-général du diocèse de Montréal, l'abbé Louis-Adolphe Maréchal, ancien curé très estimé de St-Jacques-de-Montcalm, qui, en l'absence de Mgr Edouard-Charles Fabre, en voyage à Rome, administrait le diocèse. M. Maréchal donna la permission demandée et les procédures civiles suivirent. Alors le Dr Marsil fit déterrer les cendres de Chénier et les déposa dans une urne de porcelaine qu'il avait commandée en France. On fit graver sous son nom sur le monument des Patriotes de la Côte-des-Neiges ces mots: "ses restes reposent ici".

"Tout le monde se préparait à la grande manifestation dont le héros de St-Eustache serait le centre, dit J.A.C. Ethier. Les journaux des quatre coins du pays font connaître en détail les préparatifs nécessités par la grande fête patriotique. Le programme du défilé est publié, et annonce même que le cortège

de Chénier passera par le chemin du Sault. L.O. David publiait en même temps dans les journaux une lettre titrée: "Le peuple sera-t-il pour Chénier ou Globensky?" Monsieur le Rédacteur, disait-il, M. Globensky, le fils de celui qui, en 1837, commandait une compagnie de volontaires, a réussi à faire insulter les patriotes de 37-38 dans la Presse, le Monde et l'Etendard. On va voir demain, si le peuple est pour Globensky ou Chénier, pour les volontaires ou les patriotes de 1837-38". "Le 21 juin, vers midi, la délégation de Ste-Scholastique, composée du Dr L.A. Fortier, de l'avocat J. Dominique Leduc, de Charles de Montigny, J.H. Langlois et Gabriel Ouellette, étaient sur le chemin du Sault, anxieux d'y rencontrer le cortège de Chénier, lorsque le Dr Marsil arrive avec quelques amis, et, tout consterné leur apprend qu'il avait reçu hier midi une lettre de l'évêché, dans laquelle Mgr Fabre, de retour de Rome, révoque l'autorisation accordée en avril dernier par son grand-vicaire, M. Maréchal, et que par conséquent la translation des restes de Chénier ne peut se faire".

"En dépit d'excommunication dont certaine presse et certains journalistes avaient frappé d'avance la manifestation du 21, elle était innombrable la foule qui a fait le pieux pèlerinage de la Côte-des-Neiges. Mais la désillusion populaire a été accablante lorsqu'on a vu le défilé de St-Eustache si modeste et si incomplet et qu'on a découvert que le brave patriote de Deux-Montagnes n'était pas là, sur un chariot, dormant sous les trois couleurs de la France, comme on l'avait promis".

"Le peuple était pour Chénier", et vers 3 heures plus de 30,000 personnes (certains rapportent 100,000) étaient réunies silencieuses et recueillies dans le cimetière de la Côte-des-Neiges... Parmi les orateurs, le plus ému fut David Marsil

qui dit alors d'une voix grave: "Messieurs, je ne suis pas venu pour vous faire un discours et je ne veux pas parler. Pourquoi? C'est que j'ai laissé là-bas, chez moi les cendres d'un homme dont le nom est un talisman, les reliques de Chénier... Toutefois, les cendres de ce pauvre Chénier ne sont pas perdues, je les ai chez moi, sous clef, et pour me les ravir, il faudra passer sur mon cadavre... Il est mort pour la liberté. Ce sont les cendres de cet homme que, je voulais apporter".

La situation était pénible. Mgr Fabre, lui-même fils de patriote, avait refusé de confirmer l'autorisation donnée par M. Maréchal parce que Chénier, comme tous les patriotes de 1837-1838 "morts les armes à la main" avait publiquement et gravement désobéi à la doctrine de l'Eglise rappelée par Mgr Lartigue dans son mandement du 24 octobre 1837, et que par conséquent ils n'avaient plus le droit à la sépulture religieuse.

A l'assemblée de la Société St-Jean-Baptiste qui suivit cet imbroglio, on déclara ceci: "L'incident Chénier qui a failli mettre la Société nationale en conflit avec les autorités épiscopales, a été heureusement réglé à la satisfaction de toutes les parties intéressées. Un conseil de théologiens ayant unanimement décidé que la réhabilitation de Chénier ne pouvait avoir lieu qu'après une enquête par l'Ordinaire, qui serait soumise à Rome pour décision finale, la translation de ses cendres a été remise par la Société St-Jean-Baptiste de St-Eustache jusqu'à ce que cette autorisation ait été obtenue".

En fait, il fallut renoncer à cette translation des restes de Chénier. C'est ainsi que l'honorable David Marsil conserva chez lui jusqu'à sa mort, avec grande fierté, l'urne de porcelaine, confiée par la suite à l'un de ses fils. On a cru longtemps à tort qu'après le refus des autorités religieuses, on avait déposé dans l'urne les cendres de Chénier obtenues par

incinération. Confusion due sans doute au sens ambivalent du mot "Cendres". Aujourd'hui, cette urne est en possession de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, qui, à la demande des Amis de Chénier a décidé récemment de la prêter au futur musée de St-Eustache.

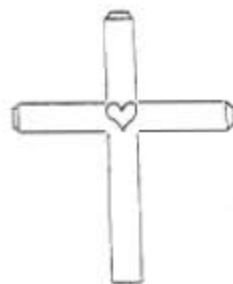
Monument de Chénier à Montréal

En octobre 1893, Marsil reprend l'idée d'élever un monument à Chénier, mais cette fois à Montréal. Grâce à l'initiative et à l'influence d'Honoré Mercier, ancien premier ministre du Québec, le comité formé par ce dernier mena les choses à leur terme. Faisaient partie de ce comité: le président, l'Honorable Dr David Marsil, puis l'Honorable Honoré Mercier, Louis Fréchette, T.A. Lépine, M.P., Dr J. Beausoleil, Lucien Forget, J.A. Viger, J.O. Pelland, L.P. Ménard, Raymond Préfontaine, M.P., A. Caron, H.A.A. Brault, L.J. Lamontagne, P.E. Paquette, P.M. Sauvalle, Charles Marsil, H. Cadieux, Gonzague Desaulniers, G.A. Dumont, Joseph Fortier, Horace Boisseau, Octave Lemay, A. Carmel, J. Lefebvre, A. Filiatrault, et F.L. Béique, C.R.. Les souscriptions recueillies jusque dans le comté de Deux-Montagnes furent abondantes. Le plus difficile a été d'obtenir de la ville de Montréal et l'autorisation et l'emplacement. Lors de l'achat du monument en Ohio, le gouvernement fédéral fit remise des droits de douane! Après deux ans de préparatifs, le monument de Chénier fut érigé au coin des rues Craig et St-Denis, à l'extrémité ouest du square Viger, et, inauguré le 24 avril 1895 par un temps maussade en présence d'une foule de plus de 3,000 personnes. Avec fierté, le Dr Marsil fit tomber les voiles qui enveloppaient la statue.

Mais le Dr Marsil voulait pour le Dr Chénier une réhabilitation plus complète. Quelques jours avant sa mort, il avait dit à L.O. David: "Sois tranquille, je ne mourrai pas

avant d'avoir prouvé que le décret d'excommunication de Mgr Lartigue n'a jamais été lu à St-Eustache et que par conséquent, on n'avait pas le droit d'exclure les cendres de Chénier de la terre sainte". Le Dr Marsil était certain que le curé Jacques Paquin n'avait pas lu en chaire le mandement du 24 octobre 1837 de Mgr Lartigue, explicitant la doctrine de l'Eglise au sujet de l'opposition violente au pouvoir établi et des peines canoniques infligées aux contrevenants. Comme les peines doivent être interprétées de façon restrictive, le mandement n'ayant pas même été lu, les patriotes de St-Eustache morts les armes à la main n'encouraient pas la peine de la privation de sépulture ecclésiastique. Or nous savons aujourd'hui avec certitude que le mandement n'a pas été lu à St-Eustache comme dans deux ou trois autres paroisses du diocèse de Montréal.

Ayant l'âme ouverte aux grandes inspirations de la liberté, du patriotisme, de la religion, et, le coeur accessible aux sentiments les plus nobles, le Dr Marsil ne pouvait rester indifférent devant l'oubli condamatoire dont on entourait la mémoire du Dr Jean-Olivier Chénier, médecin et patriote de St-Eustache.



RÈGLEMENT DE COMPTES

Claude-Henri Grignon



L'épisode que nous vous présentons se situe entre 1894 et 1900, soit l'époque de la cure du curé C. Ouimet. Les personnages, tous haut placés, joueront des rôles dignes de Pierre Corneille. Le tout a commencé avec la nomination d'un nouveau curé, en remplacement de Monsieur Guyon, l'abbé C. Ouimet. Jusqu'alors, les curés de Saint-Eustache avaient toujours rendu au seigneur Globensky une foule d'honneurs très difficiles à justifier surtout depuis l'abolition du Régime Seigneurial en 1854.

Donc, depuis le curé Paquin, tous les curés de Saint-Eustache avaient témoigné au seigneur du Plateau des Chênes une kyrielle d'égards tout aussi injustifiables qu'inutiles. Ainsi, depuis son mariage avec Virginie-Marguerite Lambert-Dumont, Charles-Auguste-Maximilien Globensky, fils du lieutenant-colonel Maximilien Globensky, jouit du banc seigneurial à l'église de Saint-Eustache. L'abolition du régime seigneurial ne met pas un terme à l'occupation de ce banc à l'église et les curés, soit par faiblesse, soit par souci de conserver de bonnes relations avec les anciens seigneurs, ferment les yeux au sujet de cette continuation de jouissance de droits qui ne pouvaient plus se justifier.

On se rappelle que le père de C.A.M. Globensky, le lieutenant-colonel Maximilien Globensky s'était enrôlé dans les Voltigeurs Canadiens en 1812 et qu'en 1837 ce même Maximilien Globensky avait recruté des volontaires pour faire face aux patriotes de Jean-Olivier Chénier. Dans le coeur de plusieurs, la prise de

position de Globensky demeurera un geste de trahison qu'ils ne sont pas prêts d'oublier. Outre cette prise d'armes contre ses propres concitoyens, Globensky a augmenté l'outrage à la population de Saint-Eustache en hébergeant les chefs militaires anglais dans sa maison seigneuriale le soir du 14 décembre 1837, soir où le village achevait de se consumer et où feu et sang maculaient pour toujours l'honneur de sa famille.

La population de Saint-Eustache a supporté en silence cet affront, mais très peu de gens ont oublié. L'inertie des curés d'alors à ce sujet et l'attitude de l'épiscopat mettra en veilleuse le désir de vengeance; mais dans le coeur des anciens couvait cet immense besoin de venger les suppliciés de la "nuit rouge". Les années passent, les curés changent et le moment tant attendu est venu...

1894 marquera la fin du règne du curé Louis-Ignace Guyon, vieillard manquant d'initiative et considéré par tous ses paroissiens comme un grand-père maladif à qui il faut beaucoup pardonner. Son remplaçant, le curé C. Ouimet, beaucoup plus jeune, dérangera aux yeux de plusieurs la quiétude d'un village asphyxié par une poignée de dirigeants qui contrôlaient tout. Des études ont démontré que les mêmes personnes cumulaient en même temps les fonctions suivantes: échevin, commissaire d'école et marguillier. Dans une société aussi fermée, comment pouvait-on espérer quelque renouveau? La population n'osait même plus espérer, elle se contentait de survivre du mieux qu'elle pouvait.

Le nouveau curé se fera remarquer dès son arrivé. Malgré la visite de bienvenue que C.A.M. Globensky lui fera au presbytère, le curé Ouimet ne se laisse point influencer et entreprend dès le premier dimanche la marche de vengeance à l'égard de celui qui représentait le plus la trahison de 1837. Même si à cette époque, C.A.M. Globensky n'avait que sept ans, il n'en reste pas moins

qu'étant le fils de Maximilien Globensky, l'hôte des Anglais le soir du 14 décembre 1837, il demeure la cible unique pour assouvir une vengeance qui alimentait les coeurs et les conversations depuis tant d'années.

Le texte d'une lettre de C.A.M. Globensky écrit le 22 mars 1899 nous décrit comment tout cela a commencé: "Malheureusement (se disant démocrate et non aristocrate) quelques jours après ma visite, sachant que j'avais eu maille à partir avec les louangeurs de 1837; il monte en chaire et fait, en ma présence, la glorification de ces tristes événements, de Chénier, etc. etc..." Il n'en fallait pas plus pour secouer de leur torpeur les moins fervents au grand plaisir des partisans "rouges" de Saint-Eustache.

Dans son édition du 27 septembre 1894, le journal "La liberté" de Sainte-Scholastique décrit en ces termes ce qui s'est passé: "Dimanche dernier, M. le curé Ouimet a fait des remarques patriotiques qui ont créé certaine sensation dans notre paroisse. Il a déclaré qu'il fallait conserver comme une précieuse relique la vieille église dont la façade porte encore les plaies que lui ont faites les balles de 1837. Il a parlé des soldats de Chénier comme étant des héros qui nous ont acheté de leur sang les libertés constitutionnelles dont nous jouissons aujourd'hui. Ces remarques du curé Ouimet ont été fort appréciées des paroissiens de Saint-Eustache. Seul le seigneur Globensky a fait la grimace. Ça se comprend."

De plus, la semaine suivante, soit le 4 octobre 1894, le même journal de Sainte-Scholastique ajoutait: "Il paraît que notre pauvre seigneur Globensky est allé voir Mgr. Fabre au sujet du sermon de M. le curé Ouimet. Vrai, il en fait une maladie, l'insignifiant du Plateau. Ça nous amuse nous autres de le voir rager. Mais ce qu'il va se gonfler, lorsque, prochainement, l'on abolira le système injurieux et profondément humiliant de la collecte au

banc du Seigneur avant tout autre banc. Tant pis pour lui."

Vers qui C.A.M. Globensky pouvait-il se tourner pour se plaindre! Vers les marguilliers? Vers la population de Saint-Eustache? Certainement pas. Car il savait bien la faiblesse de l'appui qu'il pouvait rencontrer à Saint-Eustache; mise à part la classe gouvernante, la population lui tournait le dos. Tout comme en 1837, alors que l'aristocratie s'était rangée du côté du gouvernement anglais, Globensky cherchera appui et refuge auprès de l'aristocratie toujours collée au gouvernement. Mgr. Fabre n'approuvera pas l'attitude du curé Ouimet et certains reproches lui seront adressés. Dans les années qui suivront, le curé Ouimet utilisera plus de raffinement pour mener à bien son oeuvre. Sachant, comme tout le monde, que le régime seigneurial était aboli depuis fort longtemps, il utilisera désormais une nouvelle façon de procéder: il fera prendre des décisions au conseil de fabrique, décisions que C.A.M. Globensky ne pourra pas faire annuler, même par les moyens normaux de la justice.

La première attaque réellement personnelle du curé Ouimet à l'égard de C.A.M. Globensky fut celle de ne plus se présenter en premier lieu au banc du Seigneur pour percevoir la quête. Le curé Ouimet marquera un premier point puisque nulle part, et surtout depuis l'abolition du régime seigneurial, il n'existait d'obligation à un corps de fabrique de rendre cet honneur à un paroissien. Or à Saint-Eustache, il était habituel de procéder ainsi. Le curé prend donc l'initiative d'abolir cette coutume et Madame Joséphine Globensky, deuxième épouse du seigneur du Plateau, sera celle qui essuiera l'outrage d'une telle décision. Le seigneur, absent à cause de maladie, s'en verra tout de même blessé dans son orgueil et débutera une campagne de salissage à l'égard du curé Ouimet.

Le 9 août 1898, le seigneur Globensky, dans une lettre à l'archevêque de Montréal, Monseigneur Paul Bruchési, déploie ses premières armes de dénigrement: "Puisque vous êtes déterminé de m'humilier, de me froisser, en abolissant une ancienne coutume que les Seigneurs n'ont jamais pensé de solliciter, qui existe depuis un temps immémorial (c'est-à-dire de passer, en premier lieu, au banc seigneurial, aux jours des quêtes dans l'église) voulez-vous que nous soumettions cette question de prohibition à sa grandeur, Monseigneur Bruchési? Ce Monsieur me répondit péremptoirement avec une mauvaise humeur prononcée: Monseigneur Bruchési n'est pas une autorité pour moi".

"J'ai toujours hésité, Monseigneur, à vous laisser connaître cette réponse...; mais cet homme m'a trop maltraité et voilà pourquoi je ne puis plus garder le silence. D'ailleurs, quand on n'a pas de dignité, on s'oublie facilement! De plus, quand il vous a dit qu'il avait renoncé aux cartes, il ne disait pas vrai et c'est à ce jeu (jusqu'à 5 heures du matin) qu'il la perd cette dignité comme il foule aux pieds de gaieté de coeur tout le respect que l'on doit à ceux qui sont quelque chose dans ce monde".

Peut-on en si peu de chose avoir mieux atteint son but? Le curé Ouimet a découvert le point faible du seigneur: l'orgueil; c'est sur ce tableau que désormais ses énergies vont se déployer. Le lion humilié va tenter d'éclabousser l'objet de son humiliation. Pour réaliser son but, le seigneur Globensky tentera de mettre en opposition son évêque et son curé sur un point qu'il savait important à l'époque: la soumission à l'autorité. L'évêque, hors du feu de l'action, aura la clairvoyance de ne pas tomber aussi facilement dans le piège tendu par Globensky. L'évêque sera quand même embarrassé face à l'insistance et la virulence des lettres de Globensky. Dans un premier temps, Monseigneur Bruchési choisit de ne pas réagir et d'attendre d'autres développements.

La riposte du curé Ouimet ne se fera pas attendre. Suite au dénigrement à son égard le curé Ouimet entreprend une seconde manche qui frustrera encore plus ledit seigneur du Plateau. L'occasion est bonne d'autant plus que depuis plus de trente ans les paroissiens murmurent dû au fait que l'ex-seigneur conservait toujours le privilège de son banc gratuit à l'église. En décembre 1898, voyant l'état des choses, des paroissiens vont trouver le curé Ouimet lui intimant de mettre en vente les bancs de M. Globensky comme c'est le cas pour les autres bancs dans l'église. Le curé Ouimet ne fait pas d'opposition à ce projet, mais il fera cependant certaines démarches légales afin de connaître les chances de succès de l'entreprise. M. le curé Ouimet consulte donc trois avocats célèbres de Montréal, maîtres Beauchamps, Edouard De Bellefeuille et Bruchési, frère de l'archevêque de Montréal. Le résultat de cette étude légale de la question, daté du 30 décembre 1898, incitera le curé Ouimet à aller de l'avant dans le projet de vente des bancs du seigneur Globensky.

En effet l'étude démontre qu'en deux cas seulement des personnes ont droit gratuitement à un banc d'honneur dans l'église ce sont: 1er, le patron et 2e, le seigneur haut-justicier. La famille Dumont n'a jamais eu de ses membres qui ont exercé la haute-justice dans la seigneurie et si cela eut été, l'abolition de la tenure seigneuriale en 1854, en vertu du Statut 18 Victoria, chapitres 3, 5, 14, aurait aboli de fait un tel droit honorifique. Quant au patronage, l'étude juridique démontre que pour obtenir ce titre " il faut que l'on donne le fonds sur lequel l'église paroissiale sera construite et que tous les frais de construction soient assumés par celui qui prétend devenir patron". (Edit des dîmes et cures fixes, mai 1679). Or dans le cas de Saint-Eustache, tel ne fut pas le cas: "Par son acte de donation de juin 1770, le seigneur Dumont n'a donné que le terrain où l'église est bâtie.

Bien loin de contribuer à la construction de l'église, il a pris grand soin de stipuler qu'il ne sera pas tenu aux clôtures, ni à l'entretien; que la fabrique pourra se servir des pierres que l'on tirera d'une vieille mesure sise sur le terrain, pour la construction de l'église, mais que dans ce cas, il faudra qu'elle rende audit seigneur donateur une égale quantité de pierres de même qualité". La question du droit légal à ces bancs gratuits est donc établie: aucun point de loi ne peut garantir à M. Globensky la pleine possession de ces bancs autrement qu'en les payant comme tout le monde.

Il n'en fallait pas plus, le feu vert est allumé, le curé Ouimet entreprend les procédures locales comme il l'explique à Monseigneur Bruchési dans sa lettre du 9 janvier 1899: "Une assemblée des francs-tenanciers fut convoquée, et sur deux cent cinquante personnes environ qui y prirent part, onze seulement ne voulurent pas accepter la proposition qui est insérée dans l'acte d'assemblée que je soumetts à votre approbation. Les onze personnes ne pouvaient guère faire autrement parce qu'elles sont au service de M. Globensky ou qu'elles sont en dettes envers lui. Comme vous pouvez le voir par là, c'est le désir de toute la paroisse que ces bancs soient vendus".

C'en est fait, les bancs du seigneur Globensky sont vendus et le curé Ouimet vient de gagner une seconde manche contre celui qui représente la trahison du 14 décembre 1837. L'atteinte sera sévère et l'honneur du seigneur Globensky sera souillé. Pour Globensky, la vente de ses bancs représente une expulsion de l'église de Saint-Eustache. Ne pouvant plus tolérer la présence du curé qui semble remporter si facilement la victoire, Globensky s'exprime en ces termes le 19 février 1899 dans une lettre à Monseigneur Paul Bruchési: " Ne pouvant plus rester ici, j'ai retenu mes anciennes chambres à rue Dorchester où je me rendrai mercredi prochain et où je serai le reste de l'hiver. Triste vie ambulante!...

et dire que c'est un méchant intrus dans Saint-Eustache qui a provoqué tout cela."

Les bancs du seigneur ont été vendus et rapportent désormais \$19.00 l'an à la fabrique de Saint-Eustache. Le curé Ouimet a réussi à humilier le fils de celui qui a humilié la population de Saint-Eustache en donnant l'hospitalité aux officiers anglais durant la "nuit rouge" du 14 au 15 décembre 1837. Globensky n'en peut plus et choisit d'habiter Montréal à son grand désespoir et au détriment de ses affaires. Cependant, de son repère à Montréal le seigneur déchu tentera d'entraîner dans sa déchéance le curé de Saint-Eustache. A plusieurs reprises, C.A.M. Globensky utilisera des accusations de toutes sortes pour que l'évêque retire le curé Ouimet de Saint-Eustache.

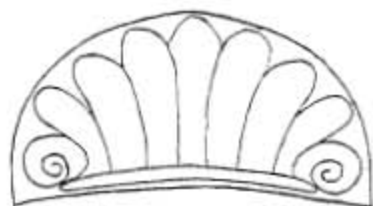
Dans une autre de ses lettres à l'archevêque de Montréal en date du 4 avril 1899, Globensky porte les accusations suivantes: " Cette déclaration ne dit point qu'il se serait oublié jusqu'à commettre des actes d'intempérance grave, mais elle affirme qu'il était au nombre des buveurs..." " Je pourrais bien ajouter que l'on m'a assuré que dans ses excursions au long cours et au jeu de cartes jusqu'à 5 et 6 heures du matin, ce Monsieur ne dédaignait point prendre un verre de boisson forte". Malheureusement pour Globensky ces déclarations se sont avérées fausses et le curé Ouimet a été exhonoré de tout blâme dans cette histoire de boisson forte. Globensky est coincé de tous les côtés. Toutes ses tentatives de dénigrement échouent les unes après les autres. Sera-t-il voué à l'exil jusqu'à la fin de ses jours?

Les peines du sieur Globensky ne sont pas terminées pour autant car le curé Ouimet trouvera encore un moyen de frapper le traître. A l'été de 1899, le curé Ouimet ordonne de fermer à clé la chapelle du cimetière. Or cette chapelle, construite à

la demande de Monseigneur Fabre, durant la période où Messire Guyon était curé de Saint-Eustache, avait été payée en grande partie par C.A.M. Globensky qui, en retour, avait le droit d'en utiliser le sous-sol comme charnier pour lui et sa famille.

De plus à l'époque du curé Guyon, la chapelle, dédiée à Sainte-Anne, servait de lieu de pèlerinage aux paroissiens de Saint-Eustache. La messe y était dite à tous les mois durant la belle saison. Depuis l'avènement du curé Ouimet, cette coutume a été abandonnée et la porte verrouillée solidement. Pourquoi la fermeture de cette chapelle? Dans une lettre en date du 18 mai 1900, Monsieur Globensky explique à Monseigneur Racicot les raisons qui lui ont été fournies par le curé Ouimet: "Il (le curé Ouimet) allègue mensongèrement que cette chapelle divise les paroissiens lors des cérémonies religieuses, c'est-à-dire qu'une partie se rend à l'église et l'autre à la chapelle. Cet avancé est absolument faux et c'est contre moi qu'il lance l'attaque. Lors des funérailles de mon cousin, le Dr Arthur Laviolette, en août dernier, ne pouvant entrer dans l'église d'où le curé Ouimet m'avait chassé, je me suis rendu au cimetière pour attendre l'enterrement. Je m'y suis trouvé avec deux de mes gendres et un autre parent; nous sommes entrés dans la chapelle pour y réciter le chapellet pour le repos de l'âme du défunt. N'avais-je pas ce droit? Et le curé pouvait-il avoir la prétention de m'obliger à rester debout au milieu de la rue pour attendre la sortie du corps du défunt? Voilà la grande division dont il parle, la seule qui soit arrivée et à qui la faute? Il allègue aussi qu'il est le gardien des biens de la fabrique et qu'il a le droit de fermer la chapelle". Globensky s'indigne, écrit à l'archevêché et finalement, fort d'une résolution du conseil de fabrique en date du 23 septembre 1866, menace d'ouvrir de force dans les huit jours la porte de ladite chapelle dont on lui prive l'accès indument. Enfin Globensky remporte une première victoire après avoir souffert pendant plus d'un an de la perte de jouissance de la chapelle du cimetière.

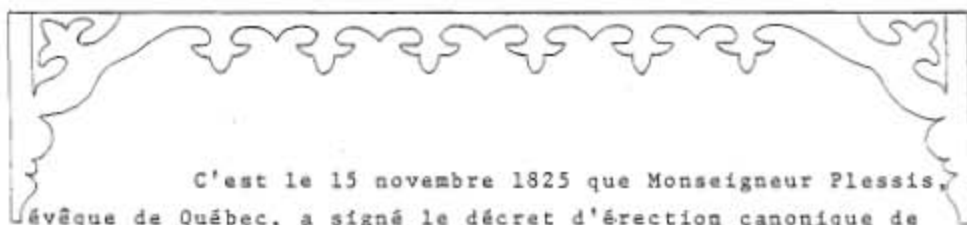
Le seigneur n'aura pas l'occasion de profiter bien longtemps de cette victoire au détriment du curé Ouimet. En effet, ce dernier, en date du 5 juillet 1900, offrira en ces termes, sa démission à Monseigneur Bruchési: "Je désire me retirer du ministère et je vous remets ma cure en conséquence à la condition néanmoins que mon successeur me paye une rente viagère annuelle de trois cents piastres par année". L'archevêque de Montréal s'empressera d'accepter la démission du curé Ouimet, car cela signifie peut-être, pour lui, la fin de longs débats avec C.A.M. Globensky. Avec le départ du curé Ouimet, c'est la fin d'une époque, c'est le point final aux prérogatives seigneuriales à Saint-Eustache. L'ex-seigneur des Mille-Iles sera désormais considéré comme un simple citoyen, avec tous les droits et devoirs de tout paroissien et rien de plus. Il aura fallu l'audace et la ténacité d'un curé Ouimet pour mettre un terme à des situations qui mettaient tout le monde à la gêne, et aussi pour redorer quelque peu le blason des patriotes de 1837 en dépouillant de quelques droits honorifiques le fils de celui qui a fermé les yeux sur les agissements des troupes de Colborne durant la nuit du 14 au 15 décembre 1837. L'attente fut longue et a nécessité beaucoup de patience, mais combien grande fut la joie de ceux qui ont vécu les six années de la cure du curé Ouimet.



FÉLIX DE BEREY

PREMIER CURÉ DE SAINT-EUSTACHE

Gilles Boileau



C'est le 15 novembre 1825 que Monseigneur Plessis, évêque de Québec, a signé le décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Eustache-Martyr. C'est donc Messire Jacques Paquin, arrivé à Saint-Eustache le 4 octobre 1821, qui a droit officiellement au titre de premier curé de cette paroisse. Mais dans l'esprit de tous Jacques Paquin est d'abord et avant tout ce prêtre au caractère imprévisible qui était curé au moment des événements de 1837.

Tous les pasteurs qui ont eu charge d'âmes à Saint-Eustache avant le curé Paquin n'avaient pas droit au titre de curé. Ils étaient des desservants. Mais l'opinion populaire n'a que faire de ces subtilités. En réalité le premier ecclésiastique à venir assurer le ministère et prêcher la bonne parole à Saint-Eustache fut François Petit. Arrivé en novembre 1768, il quitta la paroisse en octobre 1769 pour devenir desservant de Repentigny.

C'est Félix de Berrey qui lui succéda. Parce qu'il passa près de six ans à Saint-Eustache, on peut dire de lui qu'il fut véritablement le premier curé de Saint-Eustache.

FILS DE FRANÇOIS DE BERÉY DES ESSARTS

Claude-Charles de Beréy est né à Montréal le 10 juin 1720, presque au moment où les Sulpiciens obtenaient la concession de la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes. Il fut le dernier enfant, le huitième, de François de Beréy des Essarts et de Marie-Anne Le maître-Lamorille. Bien que le huitième enfant de la famille, Claude-Charles naquit seulement onze ans après le mariage de ses parents.

Claude-Charles de Beréy est bel et bien né au Canada. Son père, cependant, était arrivé au pays depuis peu de temps au moment de sa naissance. Marié à Montréal en 1709, quelle était donc l'occupation de François de Beréy, écuyer, sieur des Essarts. L'historien Benjamin Sulte nous le présente comme officier dans les troupes du détachement de la marine.

En 1740, François de Beréy, père de Claude-Charles, futur curé de Saint-Eustache, était encore enseigne en second et trésorier payeur de troupes. S'il faut en croire Pierre-Georges Roy dans le Bulletin des Recherches Historiques, François de Beréy était peu constant à la besogne et s'occupait plus à s'amuser que de remplir ses devoirs d'officier et de payeur de troupes. Voilà pourquoi, semble-t-il, quarante ans après son arrivée au pays, François de Beréy avait toujours le même grade. La promotion ne venait pas vite mais toute la faute était de son côté.

UN PERSONNAGE HAUT EN COULEUR

Bien peu d'ouvrages ont été consacrés aux différents curés de Saint-Eustache, sauf peut-être au curé Paquin.

Heureusement nous avons la chance, grâce à Pierre-Georges Roy et à son précieux Bulletin, de posséder des notes assez abondantes sur la vie du Père Félix de Beréy, de son vrai nom Claude-Charles de Beréy. Dans un document publié en 1944 et consacré à la biographie du premier curé de Saint-Eustache, Roy amorce ainsi son étude:

"Le spirituel conteur Aubert de Gaspé nous a fait connaître et aimer le Père de Beréy, qui fut le dernier commissaire provincial des Récollets au Canada. Sans l'auteur des "Anciens Canadiens" et des "Mémoires", le Récollet de Beréy serait peut-être oublié aujourd'hui comme des douzaines d'autres prêtres et religieux de l'ancien régime. L'originalité et l'excentricité font parfois plus pour faire passer un homme à la postérité que le vrai mérite. Il est bien triste de l'avouer mais la nature humaine est ainsi faite qu'elle distingue plus ces types que ceux qui font le bien dans le silence et l'obscurité. Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs, que le bruit du tambour et des cymbales attire les foules sur les places publiques".

Claude-Charles de Beréy était un personnage étrange que bien peu ont pu véritablement comprendre. Les jugements et les opinions sont cependant nombreux, souvent même contradictoires. Il nous est impossible de relater dans le détail les faits et gestes de cet homme pittoresque. Il faudrait des pages et des pages...

Pour nous donner une idée du personnage en question, voyons le jugement que portait Aubert de Gaspé sur le Père de Beréy...

"On reprochait, écrit de Gaspé, au supérieur des Récollets d'être trop courtisan, on oubliait qu'issu d'une famille noble de France, il se trouvait à sa place dans la société qu'il avait fréquentée depuis son enfance, et que si, dans les salons anglais, son habit de moine et son capuchon lui faisaient prêter le flanc à la raillerie, d'un autre côté ses manières, ses connaissances étendues, son esprit fin, délié et sarcastique, en faisaient un joueur que personne n'attaquait impunément. Il dînait même au mess des officiers de l'armée anglaise, où ses saillies, ses bons mots, ses réparties vives, étaient très appréciées".

Quant à Monseigneur Briand, évêque de Québec, il avait une bien piètre opinion de l'ancien curé de Saint-Eustache devenu par la suite supérieur des Récollets. Il disait de ce dernier: "C'est un étourdi, en vérité, et il y a peu d'apparence qu'il change".

LES PREMIERES ANNEES D'UNE VIE BIEN REMPLIE

Claude-Charles de Beréy n'a jamais connu sa mère. Elle est morte quelques mois seulement après la naissance de son fils. Comme il n'y avait pas encore de collège classique à Montréal à cette époque, François de Beréy conduisit donc son jeune fils à Québec pour qu'il y reçoive une instruction digne d'un fils de bonne famille. Quand ils se destinaient à la prêtrise ou à l'armée, les jeunes devaient nécessairement s'en aller à Québec.

Qu'allait faire le jeune de Beréy après ses études classiques? Renonçant à l'armée et au notariat, il entra au noviciat des Récollets dont il connaissait bien le couvent

puisque'il se trouvait à quelques pas du lieu où il fit toutes ses études. C'est le 21 décembre 1743 que Claude-Charles de Beréy fut élevé à la prêtrise. Il fut alors connu sous le nom de Félix de Beréy. On peut voir à Saint-Eustache sa signature au bas de plusieurs actes de l'état civil. C'est toujours la même: FELIX BERÉY PTRE, REC.MIS., c'est-à-dire Félix Beréy, prêtre récollet missionnaire. Pourquoi, une fois en religion, avoir choisi le nom de Félix? On ne le sait pas avec exactitude, mais il est possible que le jeune religieux ait choisi ce nom par reconnaissance envers sa cousine, la Soeur Saint-Félix, qui s'était fort activement occupé de lui dans son jeune âge, après le décès de sa mère.

Le Père Félix de Beréy ne commença pas sa carrière à Saint-Eustache. Loin de là. Il fut d'abord aumônier à bord d'un navire marchand. Les registres de la forteresse de Louisbourg nous apprennent qu'en 1774 il était aumônier à bord du navire "Le Carillon". Entre 1745 et 1755, on perd presque complètement la trace du Père de Beréy. Sans doute était-il toujours aumônier à bord de quelque navire. En 1755, le Père de Beréy est présent au couvent récollet de Montréal. De 1757 à 1760, on retrouve le Père Félix comme aumônier au fort Saint-Jean, à l'embouchure du lac Champlain. En outre, il est même possible que le Père de Beréy ait été présent à la glorieuse bataille de Carillon. Il y aurait été blessé lui-même en administrant les mourants sur le champ de bataille. On affirme aussi que c'est lui qui rapporta de Carillon à Québec ce vieux drapeau tout percé de trous de balles que l'on conserva longtemps suspendu à la voûte de la chapelle des Récollets.

En avril 1762, Félix de Beréy est chargé, par le vicaire-général du district des Trois-Rivières, de la desserte et de la mission des indiens Abénakis de Saint-François-du-Lac.

Il quitta la mission en 1763 pour prendre charge de la cure de Chambly où il demeura jusqu'en 1769. Au mois d'octobre de la même année, Félix de Berrey quitte Chambly pour Saint-Eustache où il assumera la succession de François Petit et deviendra le premier véritable curé de cette paroisse. C'est en date du 17 novembre 1769 que l'on trouve la première signature de Félix Berrey dans les actes de Saint-Eustache. Il quittera les bords de la rivière du Chêne en 1775 pour devenir commissaire provincial des Récollets.

CURE DE SAINT-EUSTACHE

En plus de la cure de Saint-Eustache, le Père de Berrey avait aussi charge de la desserte de Blainville et devait même s'occuper des paroissiens de Sainte-Rose.

Le 27 novembre 1770, Monseigneur Briand écrivait une longue lettre au Père de Berrey. Voici le résumé de cette lettre tel que rédigé par Pierre-Georges Roy dans le Bulletin des Recherches Historiques...

Mgr Briand était satisfait du choix que les habitants de la seigneurie Dumont avaient fait de Saint-Eustache pour le patron de la paroisse. Blainville sera desservie par le curé de Saint-Eustache. Quant aux habitants de Sainte-Rose, le Père de Berrey ira chez eux pour faire l'enterrement des morts, mais il n'y dira pas la messe. Il ne se mêlera pas de la question du site de l'église. La volonté de Mgr Briand est qu'elle soit placée au centre de l'île Jésus. Mgr Briand termine sa lettre en priant le Père de Berrey de se rappeler qu'il est prêtre et religieux et à la tête d'un groupe important de fidèles".

Nous ne savons pas pourquoi Mgr Briand avait senti le besoin de rappeler à Félix de Berrey qu'il était prêtre et qu'il se devait de donner le bon exemple. Jouait-il les courtisans à Saint-Eustache? C'est ce même Monseigneur Briand qui dira plus tard de Félix de Berrey qu'il était un étourdi...

LA CONSTRUCTION D'UN PRESBYTÈRE

Au total, Claude-Charles de Berrey ne sera que six ans curé de Saint-Eustache, mais son séjour sera marqué par la construction d'oeuvres durables dont un premier presbytère. Dans sa monographie consacrée à l'Histoire de la paroisse de Saint-Eustache de la rivière du Chêne, Edouard Lefebvre de Bellefeuille trace un bilan rapide de l'oeuvre du Père de Berrey comme curé de Saint-Eustache...

"Le Père Berrey, pendant le peu de temps qu'il fut à Saint-Eustache, avait déployé une grande activité. Il a fait bâtir le premier presbytère en pierre qui se trouvait près de l'emplacement où est le presbytère actuel mais au lieu d'être en ligne avec l'église que l'on voit aujourd'hui, il formait un angle droit avec la ligne de cet édifice qui n'a été construit que quelques années plus tard. Ce presbytère servait tout à la fois de chapelle et de résidence au curé. Jusqu'à cette époque, le service divin s'était fait dans une maison située sur la terre occupée par la famille Charbonneau, à la Grande Côte, et actuellement par la famille Scott".

Pour bien comprendre ce texte, il faut savoir qu'il a été rédigé par le chevalier Lefebvre de Bellefeuille en 1870 ou 1871. Au total, nous savons donc peu de choses sur la vie et les oeuvres du Père de Berrey durant son séjour

comme curé à Saint-Eustache. C'est dommage car la plupart des historiens nous le présentent comme un personnage fort sympathique, au caractère bien trempé et doué d'une personnalité attachante.

UNE TRÈS GRANDE PAROISSE

Félix de Beréy quitta Saint-Eustache, le 15 mai 1775 pour Québec où il devint commissaire provincial et dernier supérieur des Franciscains réformés en Canada.

Même si les chroniques du temps nous ont laissé bien peu de renseignements sur le passage de Félix de Beréy à Saint-Eustache, nous pouvons facilement concevoir qu'il dût faire preuve de beaucoup de dévouement et qu'il se dépensât généreusement pour une paroisse fort étendue et dont la population était, pour cette époque, très nombreuse.

Nous ne savons pas combien il y avait d'habitants sur le territoire de la paroisse de Saint-Eustache en 1770 ou en 1775, mais nous possédons des chiffres officiels pour l'année 1790, alors que l'on trouve la première mention de SAINT-EUSTACHE DE LA RIVIERE-DU-CHENE dans les recensements officiels du Bas-Canada. A cette époque, le chiffre de la population sur le territoire de la paroisse atteint le grand total de 2,385 âmes. C'était en fait l'une des plus grosses paroisses du Bas-Canada. Elle venait au cinquième rang après Montréal, Québec, l'Assomption (2,620), et Berthier (2,415).

Une telle population devait tenir un curé très occupé. D'ailleurs les chiffres sont là pour le prouver. En effet, de 1771 à 1774 inclusivement, soit en l'espace de quatre ans seulement, le curé de Saint-Eustache présida à 284 baptêmes, à 149 sépultures et à 43 mariages. C'était largement

plus qu'il n'en fallait pour tenir un prêtre constamment occupé, sans compter les visites aux malades, la desserte de Blainville et les enterrements à Sainte-Rose. Et l'on devine que les moyens de transport de l'époque devaient être pénibles, sans compter bien entendu l'étendue effarante de la paroisse qui était presque aussi grande que la moitié du comté de Deux-Montagnes à l'heure actuelle.

LE PORTRAIT DU PERE FELIX DE BERÉY

Il existe au presbytère de Saint-Eustache un portrait du Père Félix de Beréy. Écoutons le chevalier Edouard Lefebvre de Bellefeuille nous raconter l'histoire rocambolesque et incroyable de ce portrait...

"M. Paquin (curé de Saint-Eustache de 1821 à 1847) conçut un jour l'idée patriotique d'orner son presbytère d'une galerie de portraits, qui contiendrait ceux de tous les curés de ses prédécesseurs, et enfin sa propre image".

"Un peintre de l'endroit, Vital Duchrocher, fut appelé, et ce travail considérable fut confié à son pinceau. Cependant une difficulté assez grave menaçait d'arrêter la réalisation du projet: il n'existait pas de portrait du P. de Beréy et des plus anciens curés, sur lesquels le peintre put se guider pour exécuter son oeuvre. Il était important cependant de connaître d'une manière au moins un peu confuse, les traits des personnages que l'on voulait peindre. Comment faire?"

"L'imagination féconde de M. Paquin fournit un moyen inattendu de surmonter cet embarras. Il réunit les anciens de la paroisse, et interrogea leurs souvenirs. Ceux-ci n'avaient pas oublié leurs premiers pasteurs;

quelques-uns prétendaient même se rappeler parfaitement leur physionomie, les traits de leur visage, jusqu'à la couleur de leurs yeux. L'artiste, présent à ces délibérations, écoutait attentivement cette évocation du passé, prenait ses notes, esquissait sous l'inspiration des anciens; enfin, après bien des tâtonnements, bien des essais imparfaits, plusieurs ébauches qui furent déclarées peu ressemblantes, M. Durocher crut avoir saisi la pensée intime, le souvenir des vieux de la paroisse, et il fixa sur la toile des figures convenablement costumées, qu'avec un peu de bonne volonté on put admettre pour des portraits passables des anciens curés. On en a souvent fait de plus mauvais".

"Les anciens de la paroisse déclarèrent que c'était là les images de leurs défunts curés. Qui oserait aujourd'hui les contredire? On prit acte de cette déclaration dans les registres de la paroisse, et les portraits furent placés dans la galerie de M. Paquin. Le voyageur qui porterait ses pas curieux vers Saint-Eustache pourrait encore voir ces tableaux dans le presbytère de la paroisse".

Ces portraits, d'une valeur inestimable en raison de leur originalité particulière, sont toujours au presbytère. Ils ont cependant été soustraits de la vue du grand public et sont maintenant remisés sous les combles. C'est regrettable.

L'INVENTAIRE DES BIENS DU PERE DE BEREY

Après l'incendie du couvent des Récollets, à Québec, en septembre 1796, le Père de Berey se retira dans une des maisons de François Duval, sur la rue Saint-Louis. Le bon Père ne passa qu'un temps assez court dans sa résidence de la rue Saint-Louis. De la rue Saint-Louis, il passa en effet dans une maison qu'il avait louée tout à côté, sur la rue Sainte-Anne. C'est dans cette résidence qui appartenait à un marchand du nom de Roberts que le Père Félix de Berey mourut à l'âge de 80 ans, le 18 mai 1800.

C'est le notaire Michel Berthelot qui dressa l'inventaire des biens du Père de Berey, trois jours après son décès, et dans la maison même qu'il habitait à ce moment. C'était le 21 mai 1800.

Le notaire Berthelot procéda à cet inventaire avec le plus grand sérieux, fouillant partout, de la cave au grenier et dans tous les recoins. Il était accompagné du curateur François Duval et du priseur Jean-Baptiste Chevalier. L'estimation des biens est faite par le priseur et le notaire Berthelot note tout avec précision. Il faut savoir que le Père de Berey avait été sécularisé en 1796, après l'incendie du couvent des Récollets, soit quatre ans avant sa mort.

Aussi étonnant que cela puisse sembler dans le cas d'un vieil intellectuel, le bon Père de Berey n'avait pas de bibliothèque.

Il ne possédait que cinq vieux livres que le notaire ne crût même pas utile de noter dans son inventaire. Sans doute avait-il pu utiliser toute sa vie durant

la bibliothèque du couvent où il a longtemps logé alors qu'il était à Québec.

Selon l'archiviste Pierre-Georges Roy, "l'ameublement de l'ancien Récollet était plus que modeste: deux tables carrées, un grand fauteuil, deux bergères, quatre chaises empaillées, une chaise d'aisance, un beaudet, une couchette en tombeau, une paillasse avec son traversin et trois couvertes. Sur les murs de son logement, on note quatre cadres, probablement des peintures religieuses sauvées de l'incendie du couvent des Récollets".

IL AVAIT QUELQUES DETTES

Pourquoi une couchette en tombeau? Peut-être pour donner raison à la croyance populaire qui voulait que les Récollets couchaient tous les soirs dans la tombe qui devait leur servir de lit pour l'éternité. Par ailleurs le Père de Berrey possédait une salle à manger d'une grande simplicité. Il devait manger sur les tables carrées dont il a déjà été question. A part quelques assiettes en grès, il avait bien cinq fourchettes et cinq cuillères en argent mais tout le reste n'avait que peu de valeur, comme les assiettes, les plats, les pots, etc. Selon le priseur, ils ne valaient que quelques sous tout au plus.

On a souvent raconté que le Père de Berrey s'était lié d'amitié avec le duc de Kent, le père de la future reine Victoria, et qu'il recevait souvent chez lui cet illustre personnage durant son séjour de quelques années à Québec. Si cela est vrai, sans doute que le duc dut se contenter de manger dans des assiettes de grès.

Aux trois vestes, cinq paires de culottes, neuf serviettes, quatre bonnets et cinq paires de bas de laine, il fallait ajouter toute la panoplie purement sacerdotale: chasuble, aube, calice avec patène et burettes.

Pour son transport, le Père gardait un cheval noir qui valait bien peu ainsi qu'une calèche, un cabriolet, une charrette et deux carrioles. Le Père de Berrey n'était donc pas très riche. Et il avait aussi quelques dettes. A sa mort, il devait un mois de loyer à M. Duval, son ancien propriétaire, et douze mois de pain à son boulanger. Il devait aussi un peu d'argent à son médecin, le docteur Jean-Baptiste Chrétien. Le cercueil dans lequel il fut inhumé avait coûté dix-huit chelins et avait été fabriqué par un menuisier du nom de Pierre Emond. Sa succession dut déboursier à la fabrique Notre-Dame de Québec la somme de neuf livres pour le service et l'enterrement de la dépouille du Père de Berrey.

Le Père de Berrey, si on en croit ses biographies, a mené une vie fort mouvementée. Partout où il est passé, il a beaucoup fait parler de lui. Descendant d'une illustre famille de France, il avait un peu le tempérament mondain. Mais il n'en a pas moins été toute sa vie durant un fervent Récollet qui a su assumer de nombreuses responsabilités dont la cure de Saint-Eustache pendant quelques années. Et à sa mort, il ne disposait que de biens fort modestes.

Premier curé de Saint-Eustache-Martyr, Félix de Berrey a bien mérité qu'on se souvienne de lui.



LA VIE ET L'OEUVRE DU CURÉ PAQUIN

Claude-Henri Grignon



Chaque fois que le nom de Jacques Paquin est évoqué dans l'histoire, nous pensons inévitablement aux événements de 1837, à Saint-Eustache. Il est facile de cataloguer aussi rapidement une personne, mais bien peu de gens connaissent véritablement l'histoire de cet homme aux multiples facettes qui, pendant vingt-six années de sa vie, occupera une place très importante dans la vie quotidienne de Saint-Eustache.

Jacques Paquin est né à Deschambault le 9 septembre 1791. Ses père et mère furent Paul Paquin et Marguerite Marcotte. Après ses études primaires entreprises chez le curé de Deschambault, Messire Denechaud, Jacques Paquin poursuivra ses humanités gréco-latines au collège de Nicolet et ses études théologiques au grand séminaire de Québec. Ordonné prêtre le 24 septembre 1814, il sera envoyé à Varennes comme vicaire. Il y sera un peu moins de deux ans. Sa deuxième mission l'amènera à Saint-François-du-Lac où il sera missionnaire auprès des Abénakis de 1815 à 1821. Nous connaissons assez peu de choses de ses missions à Varennes et à Saint-François-du-Lac. Cependant, les sept premières années de prêtrise de Jacques Paquin ont convaincu Monseigneur Plessis, alors évêque de Québec, de lui confier une des plus importantes paroisses du Bas-Canada: Saint-Eustache-de-la-Rivière-du-Chêne.

Jacques Paquin a trente ans lorsque, le 4 octobre 1821, il s'installe à Saint-Eustache. Quel lourd fardeau confie-t-on à ce jeune prêtre? Le dynamisme et la générosité sans borne de Jacques Paquin lui permettront de surmonter bien des

obstacles et jusqu'à sa mort, survenue le 7 décembre 1847, il sera l'initiateur d'une quantité inouïe de projets au profit de ses seules raisons de vivre, sa paroisse et ses paroissiens. Dix ans après les troubles de 1837, Jacques Paquin sera inhumé dans son église, soit le 13 décembre 1847. Avec sa mort, c'est un chapitre complet de l'histoire de Saint-Eustache qui prenait fin.

Physiquement, Jacques Paquin était de grandeur moyenne, mais taillé tout d'une pièce à la façon d'un athlète. D'une force légendaire, Jacques Paquin participait activement à toutes les constructions religieuses où scolaires sur le territoire de sa paroisse. On raconte que lors de la construction de son couvent, il conduisait lui même une voiture transportant la pierre de la côte Saint-Joseph à Saint-Eustache.

Une succession bien difficile

Lors de son arrivée à Saint-Eustache le 4 septembre 1821, Messire Jacques Paquin trouve une fabrique dans un état quasi indescriptible. Son prédécesseur, le curé J.B. Gatien, étant malade et infirme depuis quelques années, avait délaissé plusieurs aspects du ministère: visites des malades et visites paroissiales ne se faisaient plus. De plus, le curé Gatien a mené à terme des constructions d'un goût douteux et très impopulaires. Le décès subit du curé Gatien plongera la fabrique de Saint-Eustache dans une situation financière lamentable. Les travaux exécutés n'avaient pas été payés et les comptes de fabrique n'avaient pas été vérifiés depuis quelques années. Le curé Paquin apprendra même le 28 mars 1822, que le loyer de la maison occupée par le curé Gatien durant les travaux au presbytère n'avait jamais été payé. Cette seule facture repré-

sentait huit années de loyer non payé à son propriétaire, le Seigneur Dumont. Finalement le premier septembre 1823, le curé Paquin apprend que les ouvriers engagés par feu le curé Gatien ont obtenu la permission de saisir les bâtisses de la fabrique pour payer leurs travaux. Les fonds de la fabrique sont à sec, l'état spirituel de ses paroissiens laisse entrevoir de nombreuses failles, la mission n'a pas encore obtenu son érection canonique. En fait tout restait à faire.

Face à cette situation, nous vous citons ici quelques extraits d'une lettre du curé Paquin à son évêque, Monseigneur Plessis: "Je n'ai pas voulu écrire à votre grandeur avant de connaître un peu la malheureuse paroisse de la Rivière-du-Chêne; m'y voici dans un tourbillon d'affaires et d'occupations infiniment plus délicates et occupantes que votre Grandeur puisse supposer. Il faut être sur les lieux pour cela, voir, entendre et goûter à la misère..." "Jamais je viendrai à bout de faire ce qu'il faudrait faire. La paroisse est trop forte pour un seul et le genre de travail n'est pas pour un seul. Pour rester ici, je n'y resterai pas, sauf si Votre Grandeur me force, j'y mourrai bien vite. Vous vous plaignez du petit nombre de prêtres et vous vous y prenez de manière à ne pas me laisser longtemps du nombre. Je ne suis pas effrayé. Mais je vois la chose telle qu'elle est. Jamais Votre Grandeur ne fera desservir cette cure comme elle doit l'être par un seul, car ou il fera son devoir ou non; s'il le fait, sa santé ne tiendra pas certainement dix ans; s'il néglige on fera des plaintes..." (1)

Moments délicats pour le nouveau curé. Il semble tombé dans un couloir obscur où tout paraît écrasant. Succombera-t-il sous le poids de la tâche? Il hésitera quelques moments puis, rassemblant ses énergies, il secouera son fardeau et passera à l'attaque.

Le grand nettoyage

Utilisant tous les moyens mis à sa disposition, le curé Paquin entreprendra le début de sa mission dans la paroisse de Saint-Eustache en rétablissant l'ordre dans les affaires de la fabrique et en rappelant à l'ordre les brebis qui s'étaient éloignées des préceptes de l'Eglise.

Sur le plan financier, il explique aux fabriciens quelle est la situation de la fabrique et suggère des moyens pour résoudre leurs problèmes. Devant l'état de pauvreté extrême de sa paroisse et le peu de capacité de payer de la majorité de ses habitants, le curé règlera de ses propres deniers plusieurs factures laissées impayées par le curé Gatien: "J'ai arrangé l'affaire du presbytère en prêtant cinquante livres de mon argent à la fabrique remboursable avec le temps par la paroisse. Nous sommes certains d'arranger les autres ouvriers et de faire rendre compte aux syndics". (2) Situation bien délicate puisque, pendant plusieurs années, des chicanes entre les syndics et les paroissiens ont englouti la presque totalité des sommes recueillies lors de la répartition pour payer les travaux du curé Gatien. Le climat était au sinistre: personne ne voulait entendre raison. De plus on avait à l'oeil le nouveau curé; il fallait éviter de briser les oeufs dès les débuts. La participation financière personnelle du curé Paquin calmera les esprits: c'était quelque chose de nouveau à Saint-Eustache et la population accordera dès lors son appui au jeune prêtre.

Sur le plan spirituel, le curé Paquin gagnera le coeur de tous ses paroissiens. Il multipliera ses interventions auprès de toutes les familles, ramènera au tribunal de la pénitence un grand nombre de pécheurs endurcis. Plusieurs démarches seront entreprises auprès de l'évêché pour que des situations scandaleuses soient éclaircies et corrigées.

Chez le curé Paquin, un sermon était une véritable pièce d'art oratoire. Pour en juger, il suffit de lire l'oraison funèbre qu'il a prononcée lors du décès de l'Evêque de Nancy, ce grand pasteur missionnaire en terre canadienne. Cependant, à Saint-Eustache, les fleurs de la rhétorique ne touchaient pas tellement les coeurs des paroissiens. Paysans, journaliers, commerçants, tous se seraient contentés de paroles plus à leur portée. L'histoire pourra bien reprocher au curé Paquin de ne pas avoir su adapter sa prédication au niveau intellectuel de ses ouailles mais nous pouvons affirmer que l'exemple démontré dans la vie de tous les jours suppléera grandement à ce manque d'adaptation chez le curé Paquin.

Certains sermons toucheront directement l'objectif. A l'automne de 1821, le curé Paquin veut rétablir les moeurs qui, à cause du laisser aller, se dégradent sans cesse. Pour ce faire, il prononcera un sermon condamnant les soirées mondaines où toutes sortes de choses semblaient permises. Les réactions ne se feront point attendre et la noblesse des lieux, les seigneurs, se plaindront à l'évêque des attaques, bien justifiées d'ailleurs, du curé du haut de la chaire. Voici quelques passages d'une lettre de Monsieur Dumont constituant un semi aveu de culpabilité et donnant raison au curé Paquin: "Permettez-moi de vous écrire afin d'éviter des difficultés que le curé de Saint-Eustache pourrait s'attirer. Vous verrez par la lettre cy-incluse ce que ce Monsieur a dit en pleine chaire..." "Quant à la Sainte-Catherine, cette partie-là ne me coûte pas six piastres. Ce n'est pas pour moi, à mon âge, on ne donne pas, mais c'est une partie de ma fille. Il est faux que les jeunes filles étaient à nu. Ce n'est jamais dans nos assemblées où le mal se fera. Les parties d'habitants, où il n'y a qu'une lampe ou une chandelle, donnent plus d'occasion à la débauche par leurs appartements noirs. Dans notre partie

il n'y avait qu'Hortense Globensky d'une quinzaine d'années qui avait l'estomac découvert, mais toutes les jeunes demoiselles, le Docteur Labrie et autres se sont si bien moqués d'elle qu'il est sûr qu'elle ne reviendra plus aussi indécentement habillée..." (3) Le curé avait visé juste: il y avait des abus à tous les niveaux de la société à Saint-Eustache. Si nous en jugeons par les nombreuses dispenses demandées à l'évêque pour absoudre les cas d'incestes ou de relations en dehors des liens du mariage, nous pouvons donner raison au curé Paquin d'être intervenu de façon très énergique. Il ne faut pas penser que la situation était nouvelle car dès la première visite pastorale de Monseigneur Jean-François Hubert, le 16 juin 1787, des recommandations en ce sens avaient été faites à Messire Perrault, alors curé de Saint-Eustache. La chair est faible et, en l'absence de la vigilance, l'homme succombe facilement.

Ses collaborateurs, les vicaires

Dès son arrivée à Saint-Eustache, le curé Paquin réclamera de l'aide pour mener à bien l'oeuvre qui lui était confiée: "Je vous demande, je vous conjure de me donner pour l'hiver et jusqu'à la lère communion un prêtre et après cela retirez-le moi si vous ne jugez pas à propos de continuer vos secours, mais au moins que je puisse faire quelque bien et mettre les choses en règle dans cette paroisse" (4) Il est vrai que le travail était de taille: la paroisse était dans un état lamentable.

Les évêques consentiront à venir en aide au curé Paquin et tout au long de ses vingt-six années comme curé à Saint-Eustache treize vicaires viendront lui prêter main forte. Le nombre paraît très élevé et cela est dû, en partie, au caractère violent du curé Paquin. En effet plusieurs de ses vicaires

auront beaucoup de difficulté à s'adapter au mode de vie du curé. D'autres demeureront si peu longtemps à Saint-Eustache que l'orage n'aura pas le temps d'éclater.

Le premier vicaire du curé Paquin sera Monsieur l'abbé Jean-François-Xavier Baillargé. Monsieur Baillargé sera vicaire à deux reprises, soit en 1823 et en 1825. Ce vicaire ne semble pas assez actif pour le curé qui débordait d'énergie à cette époque. Monsieur le vicaire Baillargé se disait trop malade pour remplir certaines fonctions comme la visite de la paroisse et les services aux malades. Après l'avoir fait examiner par deux médecins, dont le Docteur Jacques Labrie, et sachant qu'il pouvait travailler de façon normale, le curé écrit ces quelques mots à son évêque: "Ce Monsieur s'absente sans façon fêtes et dimanches et pendant ce temps où je suis occupé à la quête de l'Enfant Jésus que je fais moi-même à cause de la requête pour l'érection de la paroisse. Il se trouve aux festins, aux noces, y paraît très gay, y chante. Il n'est malade que pour l'ouvrage". "Il paraîtrait nécessaire d'employer un peu de vigueur pour son propre avantage. Je n'ose pas le faire..." (5). Le Curé Paquin n'ose pas le faire. Heureusement pour ce pauvre Monsieur Baillargé, car il en aurait vu de toutes les couleurs. Le curé tatonne encore avec ses vicaires, il n'ose pas! Tous n'auront pas cette chance.

En effet, le successeur de Monsieur Baillargé sera Monsieur Antoine Fiset pour trois ans. Exaspéré, timoré, ce dernier quittera la cure de Saint-Eustache pour éviter des sévices corporels dont le curé Paquin le menaçait. Quelles sont les raisons d'une telle attitude si peu ecclésiastique chez le curé Paquin? Les textes sont peu clairs sur la vie quotidienne du curé Paquin, mais il semble évident qu'une certaine antipathie se soit développée entre les deux hommes. Dès lors, toutes les

raisons sont bonnes pour laisser aller leurs instincts. Suite à une histoire de volume prêté, donné ou perdu, le curé Paquin réclame de son vicaire ledit volume. Devant le refus de ce dernier de lui rendre le volume en question, prétendant qu'il lui appartenait, le curé Paquin se laisse emporter par les vagues d'une colère où les paroles et les gestes s'apparentaient beaucoup plus à ceux d'un charetier qu'à ceux d'un pasteur. Après son départ précipité, le vicaire Fiset porte plainte à l'évêque. Le curé Paquin entreprend sa défense, mais l'ardeur déployée et la vivacité des lettres à son évêque feront qu'il se condamnera lui-même. Pendant de longues semaines les deux ecclésiastiques s'adresseront des lettres plus ou moins virulentes: "Vous vouliez donc que j'endurasse de telles insultes sans même qu'il me fut permis de demander à sortir de dessous votre tyrannie..." "Si vous eussiez été dans ma situation vous seriez-vous comporté avec plus de modération que moi? Si vous aviez agi un peu plus chrétiennement ou au moins un peu plus humainement, sans me menacer de me casser la figure..." (6) Et comme punition, le curé Paquin sera privé de vicaire jusqu'au printemps suivant! L'évêque a tranché la querelle et le curé Paquin devra contenir son caractère à l'avenir: chose très difficile à réaliser pour un homme engagé comme le fut le curé Paquin.

Le gardien des brebis et de la bergerie

Il ne faut pas penser que le curé investira son caractère, sa fougue et ses énergies uniquement à se quereller avec ses vicaires. Loïn de nous cette pensée! Car il utilisera la même tenacité pour défendre l'intégrité du territoire de sa paroisse et les intérêts humains et spirituels de ses paroissiens.

A une époque où les paroisses étaient très grandes, Saint-Eustache s'étendait sur plus de sept milles de front et sur neuf milles de profondeur, et où les revenus des curés étaient basés sur les revenus de leurs paroissiens, chaque curé tentait de conserver dans sa totalité le territoire qui lui était accordé.

La paroisse de Saint-Eustache ne fera pas exception à la règle et les cures avoisinantes tenteront de s'augmenter au détriment de Saint-Eustache. Pour mieux protéger son territoire et pour régulariser une situation juridique douteuse, le curé Paquin fera plusieurs démarches pour obtenir l'érection canonique de sa paroisse. Ses plaidoyers porteront fruits et le 15 novembre 1825, la paroisse de Saint-Eustache sera érigée canoniquement par Monseigneur Joseph Octave Plessis, évêque de Québec.

Cependant cette intégrité territoriale ne sera pas intangible puisque malgré les oppositions farouches du curé Paquin deux décrets viendront, de son vivant, démembrer la paroisse de Saint-Eustache. Le premier, le 7 mai 1834, accordait à Sainte-Thérèse-de-Blainville les côtes du Petit Saint-Charles et du Petit-Lac. Le deuxième détachait de Saint-Eustache huit côtes qui formeront la nouvelle paroisse de Saint-Augustin le 18 août 1840.

Le curé Paquin savait depuis longtemps qu'une guerre est constituée de plusieurs batailles et que le fait de perdre une bataille n'entraîne pas toujours la perte de la guerre. Lorsque ses paroissiens avaient besoin d'aide, ils pouvaient compter sur un défenseur infatigable. Nous vous citons deux cas où le curé Paquin risquera beaucoup pour défendre ses paroissiens.

Un citoyen garde chez lui une parente de qui il aura un enfant. Dans une première lettre à l'évêque, le curé Paquin explique les faits et demande la dispense pour qu'il puisse marier les personnes. Premier refus de l'évêque. Lors d'une deuxième lettre, le curé Paquin insiste pour obtenir la permission de marier ces personnes, donne des raisons, demande des explications, mais en vain car l'évêque refuse à nouveau et lui demande même de ne plus s'occuper de ce cas. A l'occasion d'une troisième lettre à son évêque, le curé Paquin accepte d'abandonner le cas mais ajoute quand même ces paroles pour défendre ses deux

paroissiens: "Mais quoi! sera-t-il donc mieux à cet homme de laisser un monument de son infamie et de sa honte que de les effacer par le mariage? Testera-t-il en faveur de l'objet de ses crimes? Sera-t-il donc mieux d'abandonner une jeune fille jusque là honnête à l'infamie et au danger de continuer ses désordres avec quelques autres, et l'unique enfant qu'il a mis dans le monde sous un nom déshonorant? Que de rendre la mère une épouse honnête, le fils, un héritier légitime et lui un pécheur réparant ses erreurs et mourant comme un vrai chrétien..." (7) Il insistera tellement auprès de l'évêque que ce dernier le réprimandera pour la façon dont il s'adresse à son supérieur. A une autre occasion, ce sont tous les habitants de la côte Saint-Joseph qu'il tentera de défendre. Les résidents de la côte Saint-Joseph étant situés plus près de Saint-Eustache que de Saint-Benoit prendront l'habitude de se rendre à Saint-Eustache pour effectuer les devoirs de leur religion. Il restait cependant le cas des baptêmes, mariages et sépultures où ils devaient aller à Saint-Benoit. Le curé Paquin préparera des requêtes, écrira à l'évêque, fera l'impossible pour que ces personnes soient rattachées à Saint-Eustache. Encore là, il se fera détester par son confrère de Saint-Benoit et par les notables de cette paroisse. Peu importait les pieds écrasés, ce qui comptait pour le curé Paquin c'était le bien des personnes pour qui il se battait.

Un bâtisseur

Arrivé dans une paroisse où les dettes et les tracasseries de tous genres occupaient le nouveau curé, Jacques Paquin mettra quelque temps à calmer les esprits et à rétablir les finances de la fabrique. Le jeune curé murissait des plans qui pourraient permettre à sa paroisse de se hisser parmi les plus belles du Bas-Canada. Pour cela il lui fallait améliorer l'église existante et construire d'autres bâtiments qui complèteraient les divers services qu'il voulait offrir à la population de Saint-Eustache.

L'église a été construite sous le curé Charles-François Perrault par le maçon Augustin Grégoire. Le Supérieur du Séminaire de Québec devait en faire la bénédiction officielle le 10 septembre 1783. Avec les années, des réparations de tout genre sont devenues nécessaires et il devenait impérieux d'allonger l'église à cause de l'augmentation de la population de Saint-Eustache: "l'église de Saint-Eustache ayant toujours été exigüe pour contenir la foule des fidèles qui assistent aux offices, particulièrement dans le village et qu'étant trop courte en proportion de sa largeur, il devient d'une urgence indispensable de lui faire une allonge convenable." (8)

Après avoir préparé les plans de l'allonge, le curé Paquin veut corriger les défauts esthétiques de l'église en enlevant la tour du curé Gatiën et en la remplaçant par un portail et deux tours à double lanternes en pierre de taille. De plus, il prendra bien soin d'évaluer le coût des travaux et de voir qu'elle en serait la répartition. L'on se rappellera que la situation financière de la paroisse était à peine rétablie et qu'il fallait à tout prix éviter de retomber dans un monde de querelles. Pour éviter les oppositions et minimiser les hésitations, le curé Paquin décide de donner le grand coup: il offre à la paroisse de payer de ses propres deniers la construction d'un couvent sur le terrain de la fabrique. Il n'en fallait pas plus pour convaincre les plus hésitants et les oppositions ont toutes été retirées. Le 13 juillet 1831, Saint-Eustache vivait un moment rempli d'ardeurs et d'émotions: les nouveaux travaux étaient inaugurés par la cérémonie de la pose de la première pierre. L'église allait être allongée de vingt-cinq pieds et la façade de cette allonge allait être décorée d'un magnifique portail en pierre de taille. La bénédiction de la nouvelle construction eut lieu en 1833 et dès lors l'église était ouverte à nouveau au culte public.

Hélas! la joie d'un travail si bien accompli allait se transformer en peine extrême: le 14 décembre 1837, le fruit de tant de labeurs allait s'envoler en fumée lors de l'incendie de l'église et du couvent à l'occasion des troubles. La population aura bien peu profité de ce lieu de culte qui faisait leur orgueil. Grâce encore une fois au dynamisme de leur curé, les paroissiens de Saint-Eustache relèveront leur temple de ses cendres et, en 1841, Monseigneur Ignace Bourget, alors évêque de Montréal, présidera la nouvelle bénédiction de l'église. De l'ancienne bâtisse il ne restait plus que le portail, les tours et les murs. Tout le reste a dû être refait. On se demande parfois où le curé Paquin a pu puiser toute cette réserve de courage pour remettre la main à l'ouvrage et refaire l'oeuvre de toute une vie.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, parallèlement à la construction de l'allonge de l'église, le curé Paquin avait entrepris la construction d'un couvent, lui aussi en pierre. Dès 1828, bien avant que l'autorisation ne fut donnée, la pierre nécessaire à la construction du couvent était déjà rendue sur place. Le curé Paquin, aidé de quelques hommes de corvée, avait réussi cette étape préalable pour démontrer à la population le sérieux de ses allégations. Le couvent, situé à quatre-vingt-dix pieds de l'église mesurait à l'origine vingt-cinq pieds de façade sur trente-six pieds de profondeur.

En 1836, le curé Paquin décrit comme suit l'état des travaux: "Mon couvent n'a plus que les dernières couches des enduits et la peinture à recevoir. Tout le reste est prêt ainsi que le jardin et les bâtiments". (9) Cependant là aussi la joie sera de courte durée puisque ce même 14 décembre 1837 allait réduire en cendres la nouvelle bâtisse.

Rapidement reconstruit après son incendie, le couvent servira essentiellement pour les offices divins de 1838 à 1841 en attendant la réouverture de l'église au culte.

La période des troubles

Malheureusement pour le curé Paquin et la population de Saint-Eustache, il y eut cette période des troubles politiques qui viendront bouleverser le travail de ce grand bâtisseur et de ce grand pasteur. Par ses écrits et ses actes, nous pouvons affirmer que le curé Paquin était du côté du peuple: autrement pourquoi se serait-il tant démené pour lui. A plusieurs reprises il a tempêté contre l'autorité civile qui se mêlait un peu trop des affaires de l'Eglise. Cependant, le curé Paquin respectait le pouvoir en place et les conseils de ses supérieurs ecclésiastiques étaient des ordres pour lui. L'histoire tentera à plusieurs reprises de le condamner pour son inaction sur la scène politique. Peut-on le blâmer alors qu'il recevait des ordres bien précis de ses supérieurs?

Lors de la fameuse élection de 1834, mettant en opposition Messieurs Girouard et Scott contre Messieurs Brown et Globensky, le curé Paquin demeure officiellement neutre. La tension n'était-elle pas assez grande? L'opposition entre catholiques et protestants n'était-elle pas assez évidente? A quoi aurait servi l'intervention du curé Paquin? Est-ce que l'Eglise pouvait se permettre de favoriser la violence? Il ne faut pas oublier qu'au lendemain des élections gagnants et perdants de sa paroisse demeuraient ses paroissiens à part entière. Suite à cette élection tapageuse de 1834, certains paroissiens de Saint-Eustache, heureux de leur victoire, veulent faire chanter une messe d'action de grâce à la condition expresse qu'elle soit publiée du haut de la chaire: "J'ai répondu à Messieurs les

porteurs (de la requête) que d'après ma conviction très intime ce serait de ma part agir contre ma conscience que de me prêter à une semblable suggestion: ce qui n'est jamais permis de faire pour soi ni d'exiger des autres; que dans les circonstances présentes, ne pouvant regarder cette démarche que comme une pure affaire d'élection et une dénonciation même, il m'est bien évident que ce serait faire servir les mystères sacrés à un engin politique et à l'excitation des partis, ce que, comme catholiques, nous devons regarder comme une momerie de la religion..." (10)

Ce qui attirera le plus de critiques au curé Paquin c'est sans contredit, la période des troubles de 1837. Depuis quelques années déjà la population était divisée et ne se gênait pas pour se taper dessus. Les querelles politiques devenaient de plus en plus violentes et le pire était encore à venir. Dès que les patriotes s'adonnent à la violence et à l'émeute, le curé Paquin leur retire sa sympathie pour se ranger rapidement du côté du parti "bureaucrate", le parti du gouvernement. Ce faisant, il obéissait à ses supérieurs ecclésiastiques. Le curé Paquin était bien conscient que des réformes profondes étaient nécessaires dans l'administration politique, mais il voulait que le tout se fasse selon la légalité et les moyens démocratiques alors disponibles. L'impatience d'une population trop longuement bafouée et l'intolérance de certains chefs provoqueront des événements bien difficiles pour un prêtre pressé entre la soumission à ses supérieurs et l'à propos des motifs invoqués par les rebelles. Le curé Paquin a dû faire un choix: il a décidé de se soumettre. Lâcheté diront certains! Prudence diront d'autres!

Suite à sa décision de suivre les directives des autorités ecclésiastiques, le curé Paquin adoptera certaines attitudes qui risqueront de lui coûter la vie. A la veille des combats, il tentera de convaincre les gens rassemblés à Saint-

Eustache d'abandonner leur entreprise rebelle. Remportant un certain succès, les chefs patriotes Girod et Chénier iront le trouver au presbytère pour tenter de le convaincre de changer de camp. On rapporte que la rencontre fut des plus bruyante et devant l'insuccès des démarches entreprises, les chefs rebelles le déclareront prisonnier lui donnant l'ordre de ne pas quitter le presbytère.

Les résidents du village avaient, en grande majorité, quitté leur domicile: à peine vingt-trois personnes de Saint-Eustache prendront part aux combats du côté des patriotes. De ce nombre, onze seront tués. La veille du 14 décembre, le curé Paquin, accompagné de son vicaire, Monsieur François-Xavier Desève, se réfugie sur sa ferme un peu en retrait du village. Choqué, Girod enverra deux patriotes auprès des deux prêtres avec l'ordre de les ramener au presbytère. Si les prêtres refusaient, les émissaires avaient reçu ordre de les tuer... ce qu'ils ne firent pas.

Peut-on reprocher au curé Paquin d'avoir joué la carte de la neutralité? Peut-être! mais l'orage passé, le curé Paquin sera encore là pour rebâtir ce qu'une seule journée avait suffi à détruire.

Un passionné de l'éducation

Lors de son arrivée à Saint-Eustache, le mouvement scolaire était fortement amorcé. Plusieurs écoles privées bourdonnaient d'activité. Le docteur Jacques Labrie avait mis sur pied une école pour jeunes filles et il avait même rédigé des manuels qui se faisaient rares à l'époque. De son côté, Pierre Laviolette supportait depuis plusieurs années une école latine. Pour les garçons, Paul Rochon dispensait l'enseignement élémentaire avec les moyens à sa disposition.

Le terrain était prêt pour le curé Paquin. La population était favorable à l'éducation et il était grand temps que les intérêts publics viennent assurer la relève de ces pionniers.

Dès 1825, le curé Paquin obtiendra la concession d'un terrain pour la construction d'une école pour garçons dans le village de Saint-Eustache. Ce contrat sera renouvelé en 1829 et on procédera alors à la construction: "La maison d'école des garçons fut bâtie par Fl. Tison et Eustache Dumoulin en 1829. La fabrique dépensera 2,800 livres et le gouvernement remit 1,200 livres suivant l'acte de 1829." (11)

En 1830, deux autres écoles sont construites dans la paroisse dont l'une dans le Petit-Brûlé et l'autre dans la côte Saint-Louis.

Parallèlement à ces constructions de fabrique, le curé Paquin avait entrepris à ses frais la construction du couvent près de l'église. Le curé Paquin entretenait de grandes espérances au sujet de ce couvent: il espérait obtenir le consentement des Dames de la Congrégation de Montréal. Il fera tout en son pouvoir pour doter Saint-Eustache d'un tel personnel. En 1837, la bâtisse était terminée alors que le feu du 14 décembre ravagera presque complètement son oeuvre.

Reconstruit pour y célébrer temporairement les offices divins, le curé Paquin n'aura pas le plaisir d'y voir les religieuses, car ce ne sera que deux ans après sa mort qu'elles accepteront finalement de s'établir à Saint-Eustache. Dans son testament, le curé Paquin légua ses biens à la Fabrique pour l'utilité et le profit des religieuses de la Congrégation Notre-Dame.

En plus de s'occuper de très près de la construction de plusieurs écoles, le curé Jacques Paquin sera le maître d'oeuvre de la commission scolaire de Saint-Eustache en assumant la présidence de cet organisme dès ses débuts en 1829 jusqu'à la fin de sa vie. Cette nouvelle occupation monopolisera beaucoup de son temps puisque tout était à faire. Encore une fois, il se mettra à la tâche et mènera à bien l'édification du nouveau système scolaire à Saint-Eustache.

L'auteur

Jacques Paquin fut un homme de lettres très érudit. Dès 1830, il rédige ce qu'il appellera "ses mémoires". Utilisant toutes les ressources disponibles à l'époque, il se rendra même jusqu'à Québec pour recueillir les informations nécessaires à son travail. Le travail méticuleux du curé Paquin ne sera pas apprécié de tous et durant de longues années, il demandera à l'évêque de Montréal la permission de publier: "On m'a demandé plusieurs fois à livrer mes notes sur l'histoire du Canada à l'impression; mais je n'ai rien voulu sans l'approbation de votre Grandeur" (12) Les demandes répétées du Curé Paquin demeureront lettre morte et lors de son décès ses mémoires seront encore sous forme de manuscrits. Déposé à l'évêché de Montréal, les mémoires du curé Paquin s'envoleront en fumée lors de l'incendie qui a ravagé l'évêché en 1852.

Outre ce document, le "Journal historique des événements arrivés à Saint-Eustache pendant la rébellion du comté du Lac des Deux-Montagnes", soit le récit du 14 décembre 1837, serait écrit de la main du curé Paquin comme l'atteste le Seigneur C.A. M. Globensky.

De plus Jacques Paquin s'appliquera pendant plusieurs années à l'établissement d'une revue pour le clergé canadien. Face au manque d'argent, à la méfiance des éditeurs et aux intérêts de l'évêché, il consultera une grande quantité de personnes pour trouver des solutions acceptables de tous. Un de ses collaborateurs, Monsieur Lambert Dumont, faisait la suggestion suivante: "Vous devez avoir des personnes qui puissent nous donner les meilleures informations, en donnant les différents imprimeurs de Montréal. Si au bout de trois ans nous voulions cesser ce papier, il ne nous en coûtera pas un fond d'une imprimerie." (3) Tous les moyens seront explorés pour que puisse se réaliser cette revue et par le fait même un des rêves du curé Paquin: l'union du clergé qui trop de fois a été mis en veilleuse par des actions individuelles de certains de ses membres.

Un original et un excentrique

Au cours de ses années de prêtrise à Saint-Eustache, le curé Paquin aura à faire face à bien des situations embarrassantes et, les solutions employées suscitent de nos jours un certain intérêt. Nous rapportons ici deux événements qui illustrent assez bien la détermination du curé.

Le premier fait se situe vers 1840. Alors que la paroisse est fortement occupée à se relever de ses cendres à la suite des troubles de 1837, le curé Paquin mûrit le désir de constituer une galerie de portraits des anciens curés de Saint-Eustache. Les démarches sont entreprises et un peintre, Monsieur Vital Durocher, est engagé pour exécuter les désirs du curé Paquin. Pour ce qui est des prédécesseurs immédiats du curé Paquin, il n'y a pas de problèmes puisqu'il existait des dessins pour chacun d'eux.

Le problème devient plus complexe lorsqu'il est question du curé Félix Beray, premier curé: il n'existe aucun croquis sur lequel l'artiste puisse se baser pour effectuer ce portrait. Il restait une solution: réunir les anciens du village et leur demander une description dudit curé Beray. Aussitôt pensé, aussitôt exécuté. L'artiste prend des notes, fait des esquisses et finalement on réussit à reconstituer de mémoire le portrait du curé Beray.

Cette galerie de portraits existe toujours et fut en montre jusqu'à ces dernières années dans le bureau du presbytère. Il y aurait certainement lieu de reporter à la connaissance du public ces peintures qu'on a eu tant de mal à réaliser.

Un deuxième fait aurait pu tourner au tragique. Au mois de juin 1832, une terrible épidémie de choléra s'abattait sur Saint-Eustache. Connaissant le danger de contagion engendré par cette maladie, les notables du village songent à interdire le cimetière situé à côté de l'église. En effet, il devenait très imprudent de traverser le village avec les corps des défunts de cette maladie. Le Seigneur de Bellefeuille offre gratuitement un terrain sur sa seigneurie pour ériger un nouveau cimetière; étant éloigné de toute concentration humaine, le risque de contamination était quelque peu amoindri.

Le curé Paquin demande donc à l'évêque l'autorisation d'ériger un nouveau cimetière, permission qui fut accordée. Cependant les habitants des côtes ne voient pas la chose du même oeil: ils croient que les gens du village veulent profiter de l'occasion pour garder pour eux le cimetière près de l'église tandis qu'on leur donnerait un cimetière nouveau, loin du clocher de l'église. Il n'en fallut pas plus pour déclencher de virulentes attaques les uns contre les autres: "Ce fut en vain qu'on voulut calmer les esprits, le curé lui-même allant par trois fois

au milieu du brouhaha ne fut point écouté...". "Le lendemain on apporta au cimetière (de l'église) les corps des deux individus qui avaient été enterrés ailleurs pour les mettre à l'ancien cimetière au grand danger des personnes qui accompagnaient les corps en putréfaction". (14)

Pour régler le problème, le curé Paquin abandonne l'idée d'un nouveau cimetière et consentira à ensevelir les défunts dans le vieux cimetière aux risques certains de contamination, mais à la satisfaction de la grande majorité.

CONCLUSION

Nous sommes conscient que cette présentation du curé Paquin est bien incomplète, mais il nous faut résumer vingt-six années de la vie d'une personne aussi active en quelques lignes.

Monsieur le Chevalier Edouard Lefebvre De Bellefeuille a tenté à sa façon de nous résumer le curé Paquin: "M. Paquin, quoique d'un caractère prompt, fantasque, original, quelquefois même excentrique, était généralement estimé. D'un tempérament sanguin, son humeur vive lui causait quelquefois des difficultés avec ses paroissiens, que son habileté et son bon coeur parvenait toujours à apaiser." (15)



REFERENCES

- (1) Lettre du curé Jacques Paquin à Monseigneur J.O. Plessis Evêque de Québec, 6 novembre 1821
- (2) Lettre du curé Jacques Paquin à Monseigneur de Telmesse, 1er octobre 1823
- (3) Lettre de Monsieur Lambert Dumont à Monseigneur J.O. Plessis, Evêque de Québec, 10 janvier 1822
- (4) Lettre du curé Jacques Paquin à Monseigneur J.O. Plessis Evêque de Québec, 6 novembre 1821
- (5) Lettre du curé Jacques Paquin, à Monseigneur de Telmesse, décembre 1825
- (6) Lettre du vicaire Antoine Fiset au curé Jacques Paquin, 6 octobre 1828
- (7) Lettre du curé Jacques Paquin à Monseigneur J.O. Plessis Evêque de Québec, 15 avril 1822
- (8) Requête à Monseigneur Bernard Claude Panêt, Evêque de Québec, 8 mars 1830
- (9) Lettre du curé Jacques Paquin à Monseigneur de Montréal 29 octobre 1836
- (10) Lettre du curé Jacques Paquin à Monseigneur de Telmesse 8 octobre 1834
- (11) Texte tiré des Archives de la Paroisse de Saint-Eustache en conformité avec le contrat passé devant le notaire McKay en 1830

- (12) Lettre du Curé Jacques Paquin à l'évêque de Montréal, 10 novembre 1836
- (13) Lettre de Monsieur Lambert Dumont à Monseigneur de Montréal 9 mars 1832
- (14) Archives de la paroisse de Saint-Eustache, juillet 1832
- (15) Annuaire de Ville Marie-Saint-Eustache-de-la-Rivière-du-Chêne.